

2021-2026
Procès-verbal n° 16b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 31 mai 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (8): Mmes et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Nadège Piller, Giulia Tognola, Mathilde Vonlanthen et Lea Wattendorff.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

Pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du Secrétariat du Conseil général, il n'a pas été possible d'inscrire de manière nominative les résultats des votes de cette session parlementaire.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Il s'agit de l'avant-dernière séance pour notre chère conseillère communale, Mme A. Burgener Woeffray, qui a donné sa démission aujourd'hui du Conseil communal pour le 15 juillet 2023. Nous prendrons congé d'elle comme il se doit lors de la prochaine séance.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 (2016-2021) de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) lui demandant d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le réaménagement du parc de l'étang du Jura est inscrit au programme d'Agglomération de quatrième génération en priorité A. Le périmètre englobera la surface cailloutée. La décision de maintenir l'étang ou de trouver une autre solution pour garantir un point d'eau dans ce périmètre relèvera de l'étude de faisabilité qui devra entre autres renseigner sur la quantité précise et la qualité de l'eau.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Avec mes collègues, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse. Nous sommes satisfaits de constater que le périmètre a été agrandi et a pris en compte la partie cailloutée à côté de l'étang du Jura. Nous sommes aussi satisfaits que le Conseil communal ait mis en priorité A à l'Agglomération cette mesure de mise en valeur de l'étang du Jura. Nous attendons encore avec impatience le rapport final sur le maintien ou non du bassin d'eau pour les pompiers.

Le postulat n° 154 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166 (2016-2021) de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise covid-19 pour les seniors

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Ce postulat a été déposé dans le contexte de la première vague de la pandémie, alors que l'ensemble de la société devait faire face à une situation de crise sanitaire. Dès fin mars 2020, la priorité de la Ville de Fribourg a été de répondre dans l'urgence aux demandes de la population avec la mise en service d'une hotline communale, la mise en ligne d'une rubrique "coronavirus" sur le site internet de la Ville recensant toutes les informations utiles, ainsi que d'un répertoire des initiatives locales dans la rubrique "Fribourg solidaire". Chaque foyer avec des personnes de plus de 65 ans a reçu un courrier du Conseil communal et les ménages comptant des personnes de plus de 80 ans ont été contactés par téléphone. La Police locale s'est rendue au domicile de celles qui n'ont pas pu être jointes, ainsi que chez des personnes connues pour leur isolement ou leur fragilité. Lors de la deuxième vague survenue fin 2020, le Centre d'animation socioculturelle (CAS) du Jura a ouvert un moment d'accueil pour les seniors. Depuis lors, des offres régulières leur sont également proposées dans les CAS de la Basse-Ville et de Pérolles.

Les nombreuses études réalisées depuis le début de la pandémie ont montré que les personnes en situation de précarité sont celles qui ont été les plus touchées lors de la première vague au printemps 2020. Ce constat est également valable pour les personnes âgées: celles qui avaient peu de relations sociales se sont par exemple senties encore plus seules. Ce phénomène s'est accentué pendant la deuxième vague. Si la crise socio-sanitaire a bien évidemment eu un impact sur le moral des 65 ans et plus, l'étude du réseau Villes amies des aînés a montré que la plupart des personnes âgées de 65 ans et plus sont satisfaites de leurs conditions de vie actuelles par rapport à la situation qui prévalait avant la pandémie. La crise a soulevé et amplifié des problématiques, mais elle a aussi confirmé la résilience de la génération des aînés, et en particulier des personnes âgées, ainsi que leur adaptation rapide à de nouvelles conditions de vie.

Le Conseil communal veut réagir de manière adéquate aux difficultés de chaque génération ou groupe. Im Herbst haben wir deshalb die Kinder- und Jugendstrategie mit ihrem Massnahmenkatalog veröffentlicht.

Vor einigen Wochen haben wir über die Seniorenstrategie oder Alterskonzept der Stadt informiert. Der Gemeinderat hat dafür die Prinzipien partizipativ, generationenübergreifend und inklusiv festgelegt. Konkret wurden bereits in mehreren soziokulturellen Quartierzentren Seniorentreffen ins Leben gerufen. Ich konnte kürzlich an einem teilnehmen und bin sehr erfreut über deren Erfolg. Diese Treffen tragen zum Aufbau von "Caring communities", sich kümmernden Gemeinschaften in den Quartieren bei. Vor einigen Tagen konnten wir ebenfalls über den Hitzeplan für Senior:innen informieren. Weitere Massnahmen werden von der neu eingestellten Altersverantwortlichen nun in Angriff genommen.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Au nom de mes prédécesseurs, MM. J.-L. Dreyer et J. Gapany, les co-déposants sont satisfaits de la réponse du Conseil communal au postulat n° 166. La crise du covid-19 est maintenant essentiellement passée et les mesures adéquates ont été prises, y compris pour la prise en charge des seniors. Les enseignements tirés de la pandémie ont été correctement évalués et intégrés. Avec la mise en place maintenant d'un Concept Seniors et d'une responsable au sein de l'administration communale, la situation peut maintenant être jugée comme tout à fait satisfaisante. Les co-déposants remercient le Conseil communal et l'administration pour les mesures prises et pour sa réponse convaincante à leur postulat.

Le postulat n° 166 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 (2021-2026) de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Le calendrier nous a quelque peu dépassé et vous avez pu constater que plusieurs drapeaux arc-en-ciel ont été affichés à deux endroits en ville cette année, le 17 mai 2023. Comme décrit dans la réponse et afin de garder une vue d'ensemble et une ligne directrice cohérente, le Conseil communal poursuivra ses réflexions et établira une directive interne sur l'affichage de drapeaux ou d'autres symboles en soutien à différentes causes.

D'autres mesures pour lutter contre le harcèlement sont développées et décrites dans la réponse et je ne les étofferai donc pas.

Vous avez également suivi les actualités et le fait que quatre drapeaux ont été illégalement subtilisés. Le Conseil communal déplore ces actes et est conscient que des images associées à ceux-ci circulent sur les réseaux sociaux. Il n'y a pas de preuves de lien direct avec ces faits pour le moment.

Le Conseil communal affirme et réaffirme que le vivre ensemble et la cohésion sociale se construisent par l'inclusion, le respect et la tolérance. Il a affiché sans réserve son soutien à la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Il rappelle encore que l'article 261bis du Code pénal poursuit d'office les actes de discrimination et d'incitation à la haine et informe que la Ville de Fribourg va déposer une plainte pénale. (Applaudissements).

Jelk Guy-Noël (PS). Nous sommes très satisfaits, merci au Conseil communal.

Le postulat n° 6 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 (2021-2026) de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétrey et Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité que la Ville de Fribourg adhère au projet "trans welcome"

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

"Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Nul ne doit subir de discriminations du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou physique." Je viens de vous donner lecture de l'article 8 de la Constitution fédérale. Il vaut parfois la peine de se référer aux textes fondamentaux qui gouvernent l'ensemble de notre Etat de droit. C'est dans cet esprit-là que le Conseil communal a adopté le règlement du personnel en 2019, respectivement 2020. Son article 6 on précise, dans ce même esprit, que la Commune, dans son rôle d'employeur, s'assure que tous les membres du personnel sont traités de manière égale, tant dans le processus d'embauche qu'au niveau des conditions de travail, et qu'ils ne subissent aucune forme de discrimination.

Le Service des ressources humaines veille à garantir l'égalité des chances, le respect de l'intégrité du personnel, son épanouissement professionnel, une équité des conditions de travail, à ce que les collaborateur-ric-e-s aient du plaisir à travailler, qu'ils ou elles soient informé-e-s, écouté-e-s, formé-e-s, responsabilisé-e-s et qu'ils ou elles soient partie prenante des objectifs visés par la Ville de Fribourg.

La politique du personnel définit la façon dont la Ville de Fribourg, en tant qu'employeur, souhaite agir avec ses collaborateur-ric-e-s et ce qu'elle attend d'eux et d'elles. Elle veille ainsi, avec le soutien du Service des ressources humaines, à ce que toutes les personnes, tant les candidat-e-s dans le processus d'embauche, que le personnel engagé, bénéficient d'un environnement inclusif, de conditions de travail égales et ne subissent aucune discrimination.

Le personnel, notamment lors de la matinée d'accueil des nouveaux-elles collaborateur-ric-e-s, est sensibilisé à la problématique des discriminations et à l'importance de ne laisser aucune place à toute forme de discrimination.

Avec ce cadre-là, nous partons du principe que les mesures nécessaires à éviter toute forme de discrimination sont prises en compte de manière suffisante. Cela étant, le Conseil communal peut tout à fait envisager étudier une intervention externe via le projet "trans welcome" par le Service des ressources humaines à une occasion qui pourrait se présenter prochainement.

Boggian Stefania (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Je m'exprime au nom de toutes les signataires de ce postulat quand j'affirme que malheureusement, je ne suis pas complètement satisfaite par ce retour.

Adhérer à ce programme aurait permis, en effet, d'une part de donner un signal clair de bienvenue à toutes les personnes trans ou, plus généralement, non-hétérosexuelles, non-cisgenres ou non-dyadiques, et de l'autre informer davantage, d'une façon adaptée et conforme aux besoins des personnes directement intéressées, le personnel de la Ville de Fribourg à ces questions et rendre plus attractif, plus innovant et plus inclusif, le recrutement au sein de cette institution.

En effet, comme votre rapport l'indique, je cite: "la politique du personnel a pour but de valoriser de manière optimale les ressources humaines de la Commune en se fondant sur les principes suivants:", et l'un de ces principes est, je cite: "l'égalité de chances et l'égalité de traitement entre hommes et femmes, ainsi qu'une représentation équitable des genres dans les postes à responsabilité." Le règlement montre donc bien le nœud du problème qui est celui de ne pas encore être inclusif et est adressé aux personnes qui ne se définissent pas dans une binarité de genre.

Pour terminer, j'aimerais ajouter que la diversité au travail est un atout, surtout quand il s'agit d'administrer, gérer, faire fonctionner une ville qui, comme elle l'a montré le 17 mai dernier, se veut inclusive. Montrons lui ce soutien, non seulement avec des badges sur nos habits, mais aussi avec des actions et des faits.

Le postulat n° 11 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 (2021-2026) de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Depuis janvier 2023, un poste de spécialiste en lutte contre le harcèlement de rue est occupé au sein de la Cohésion sociale pour reprendre la gestion et le suivi du plan d'action contre le harcèlement dans l'espace public qui a été développé par la Ville. Parmi les points qui concernent la demande de ce postulat peuvent être mentionnés la formation et la sensibilisation interne pour les employés qui sont en contact régulier avec la population. Une promotion d'outils de prévention et de formation sera faite à l'intention d'autres acteurs qui ne ressortent pas de la compétence de la Ville.

En ce qui concerne la participation, le sujet sera traité dans l'aménagement du territoire et la requalification des espaces urbains.

Delaloye Sophie (PS). Nous sommes globalement satisfait-e-s de la réponse du Conseil communal et le remercions. Nous suivrons cependant avec intérêt le développement des mesures annoncées dans votre réponse et nous réjouissons de voir que la Ville prend au sérieux la problématique soulevée.

Le postulat n° 13 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 (2021-2026) de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert-e-s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure, ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 29 visant à réduire le trafic à la Planche-Inférieure est pertinente et répond parfaitement à la mise en œuvre du Plan de mobilité scolaire des écoles du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. Toutefois, il est encore prématuré pour pouvoir spécifier quelle mesure devra être instaurée (zone piétonne et/ou autre mesure).

Un projet pourrait être rapidement élaboré par le Service de la mobilité, en collaboration avec le Secteur projets urbains du Service d'urbanisme et d'architecture, afin de faire une proposition adaptée pour ce secteur. Cette première étape, réalisable à court terme (horizon 2023-2024), préparera le terrain au futur projet de requalification de l'espace public, prévu dans le plan des investissements à partir de 2026.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Noll Bettina (Vert-e-s). Nous remercions le Conseil communal d'avoir examiné notre demande avec bienveillance. Le seul point que nous souhaitons encore une fois souligner est le suivant: pour profiter pleinement des avantages d'une zone de mobilité douce reliant les deux quartiers de la Basse-Ville, nous préférierions la création de deux axes séparés pour la mobilité douce et le trafic motorisé, y compris les bus TPF. Ainsi, la progression du trafic motorisé et des bus qui doivent respecter l'horaire, serait mieux assurée. Il en va de même pour la sécurité de la mobilité douce, des élèves sur leur chemin de l'école et des enfants dans l'espace extérieur de l'accueil extrascolaire. Nous espérons vivement qu'une solution allant de ce sens sera trouvée afin que nous ne courrions pas le risque de nous retrouver finalement dans une situation "ni poisson, ni oiseau"(sic)¹.

¹ Ndr. En allemand (CH), l'expression "weder Fisch noch Vogel" est utilisée pour désigner quelque chose de difficile à cerner. En français, l'expression équivalente est "ni chair, ni poisson".

Le postulat n° 29 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Marine Jordan, Simon Zurich (PS), Camille Goy (Vert·e·s) et Raphaël Casazza (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Vous avez pu lire dans la réponse que le développement d'une politique de quartier a été intégré dans le plan de législature du Conseil communal et ce projet a été confié au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

A ce sujet CHF 25'000.- ont été intégrés dans le budget 2023 et le même montant sera demandé également dans le budget 2024 pour nous faire accompagner par un bureau spécialisé dans le domaine de l'élaboration participative de politiques publiques.

Les associations de quartiers sont associées à cette démarche et d'autres acteurs le seront au fur et à mesure. Les modalités, la stratégie, les rôles et les responsabilités des intervenants doivent être définis au début pour pouvoir construire un projet positif ensemble.

Ainsi le Conseil communal a l'ambition de développer un projet concret et démontre l'importance qu'il accorde au développement qualitatif des différents quartiers.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous remercions le Conseil communal, Mme M. Ballmer, et ses Services, du rapport établi.

Nous saluons le choix de la Ville de développer de manière participative l'élaboration d'une politique de quartiers.

Associer les parties prenantes permettra d'identifier les besoins spécifiques des quartiers, de travailler à harmoniser les appuis, les services et les infrastructures.

Bénéficier de l'expertise de mandataires spécialisés donnera accès à d'autres modèles, inspirants, qui ont fait leur preuve.

Nous espérons que cette politique de quartiers se développe dans une approche transversale, articulant diverses dimensions, notamment sociale, environnementale, économique, urbanistique.

Nous vous remercions vivement de ce choix et des budgets alloués qui offrent à Fribourg une nouvelle opportunité de concrétiser certains objectifs du développement durable.

Le postulat n° 36 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 (2021-2026) de Mme et MM. Marine Jordan, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) lui demandant d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des aîné-e-s

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Les postulants ont demandé au Conseil communal d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des aîné-e-s afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs du concept cantonal Senior+ concernant la participation des seniors et la reconnaissance de leurs besoins et compétences.

Comme vous avez pu le lire récemment et comme je l'ai aussi mentionné tout à l'heure, une structure "Seniors" a été créée au sein du Secteur de la cohésion sociale qui a pour but de réaliser les mesures et de porter les projets définis dans le concept senior de la Ville de Fribourg. Son rôle est d'assurer la collaboration et la coordination entre les Services de l'administration communale et entre les organisations spécialisées. Cette unité fonctionne également en tant que point de contact pour les questions qui touchent au troisième âge, autant à l'interne qu'à l'externe. Pour être opérationnelle, elle a été dotée d'un poste de spécialiste seniors à 60% qui est pourvu depuis le 1^{er} octobre 2022.

Ich habe bereits beim Postulat 166 über die Ausrichtung und Schwerpunkte des neuen Alterskonzepts berichtet.

Für den Gemeinderat ist die Beteiligung der Senioren am politischen und gesellschaftlichen Leben der Gemeinde wichtig, ebenso wie die der Jugendlichen. Der Sektor für sozialen Zusammenhalt wird die Massnahmen des "Seniorenkonzepts der Stadt Freiburg" nach und nach umsetzen. Zwei Prioritäten wurden festgelegt: die Entwicklung der Information und Kommunikation der Verwaltung gegenüber den Senioren und den Akteuren in diesem Bereich sowie die Unterstützung von Aktionen, die die Verbindungen zwischen den Generationen fördern.

Als Antwort auf den Vorschlag einen Seniorenrat einzurichten, hat der Gemeinderat beschlossen einen runden Tisch, den "Seniendialog", zu gründen. Dieses Format antwortet auf die im Postulat genannten Ziele. Dieses ist somit erledigt.

Jordan Marine (PS). Mon collègue, M. M. Vonlanthen, et moi sommes très satisfaits de la réponse donnée à notre postulat, qui vise à favoriser non seulement la participation des seniors mais aussi à reconnaître leurs besoins et surtout leurs compétences nombreuses.

Dans sa réponse, le Conseil communal nous a informés qu'il privilégie une autre forme de participation que celle proposée, à savoir celle d'une "table ronde Dialogue Seniors", dont les détours seront encore à définir. En parallèle, le Conseil communal propose de faire un état des lieux de la représentation des seniors dans les commissions de la Ville, ce qui nous semble une excellente idée et nous nous réjouissons d'en connaître le résultat.

Nous nous sommes également réjouis de lire, dans cette réponse, que le Conseil communal met un accent tout particulier sur les projets intergénérationnels, ce qui était également l'objet de notre postulat, et saluons particulièrement les projets déjà mis en place dans les Centres d'animation socioculturelle (CAS) des quartiers de la ville.

Nous en profitons pour saluer l'intégration de la structure "Seniors" au sein du Secteur de la cohésion sociale et saluons également le travail déjà important effectué depuis octobre 2022 par la spécialiste Seniors qui occupe ce poste.

Le postulat n° 38 est ainsi liquidé.

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 (2021-2026) de Mme et MM. Sonja Gerber, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier l'intégration de prescriptions dans le plan d'aménagement local (PAL) et son règlement communal d'urbanisme (RCU) pour faciliter les affectations intermédiaires en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal constate que le PAL en cours de révision permet déjà une importante mixité d'affectations qui permet, dans les cas où le contexte des locaux ou des lieux est adapté, à des affectations transitoires de voir le jour de manière conforme à la réglementation. Le fait de prévoir des prescriptions spécifiques dans le RCU ne permettrait pas d'accélérer les procédures de demande de permis de construire, qui dépendent en outre également d'éléments externes aux règles de construction figurant dans le RCU. Le Conseil communal est donc de l'avis qu'il n'est pas pertinent d'ajouter des prescriptions prévoyant un régime dérogatoire pour des affectations transitoires.

Woeffray Laurent (PS). Les postulants sont satisfaits de la réponse et remercient le Conseil communal, ainsi que l'administration, pour ce rapport exhaustif.

Der Bericht legt die Gründe, die den Gemeinderat dazu bewegen keine Ausnahmeregelungen in seinem Reglement aufzunehmen, gut dar und zeigt auch in welchen Zonen Zwischennutzungen schon heute möglich sind. Wir hoffen nun, dass diese auch in Zukunft vermehrt genutzt werden.

Das Postulat Nr. 42 ist somit erledigt.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 (2021-2026) de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Industrie et Charmettes

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

La proposition du postulat de prioriser les bus dans le sens Botzet - Charmettes permettrait d'améliorer significativement la circulation des transports publics dans ce secteur. Toutefois, le Conseil communal constate que le marquage présent aujourd'hui sur cette portion du boulevard de Pérolles est problématique, spécialement au niveau de la voie partagée bus + vélo, ainsi que les passages piétons. Il convient donc d'analyser une amélioration globale de la mobilité en prenant en compte les piétons, les bus, les voitures et les vélos.

Le gabarit à disposition de 13.8 mètres permet d'envisager plusieurs options qui pourraient faire l'objet d'une étude technique de la part du Service de la police locale et de la mobilité. L'adaptation du marquage sur le boulevard de Pérolles pourrait théoriquement se faire dans des délais assez brefs, sans être liée à un processus de requalification de l'ensemble de l'espace public.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 46 de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles permettrait effectivement d'améliorer les conditions de circulation des bus. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte, comme je l'ai dit, l'ensemble des usagers concernés. Le Service de la police locale et de la mobilité examinera différentes variantes d'aménagements à proposer au Conseil communal.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Oui, nous sommes très satisfaits de la réponse et nous attendrons avec impatience de voir les résultats des études qui seront faites pour le marquage à cet endroit-là.

Le postulat n° 46 est ainsi liquidé.

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 (2021-2026) de Mme Véronique Grady (PLR) lui demandant la possibilité de créer des micro-forêts en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité.

cf. annexe.

Un recensement a révélé qu'environ un tiers de Fribourg est revêtu d'un couvert arborescent. Une plantation de nouveaux arbres sur l'espace public et privé communal fait partie du programme Nature et Paysage et via le plan de protection environnementale du PAL. Les enjeux portés par les micro-forêts urbaines sont nombreux du fait des bénéfices apportés par les arbres en ville, allant de l'impact sur le climat, la gestion de l'eau ou sur le contact à la nature. Cependant, la plantation nécessitera des centaines de mètres carrés, difficile à trouver au vu de la pression que subissent les espaces libres en ville de Fribourg. Cependant, compte tenu des avantages que présentent les micro-forêts, le Conseil communal est ouvert à de telles plantations, pour autant qu'un périmètre propice puisse être identifié.

Grady Véronique (PLR). Un grand merci au Conseil communal et au Service concerné pour ce rapport qui a suscité toute mon attention, en particulier les efforts fournis en faveur de la nature et de la biodiversité. J'ai été toutefois surprise d'apprendre qu'un espace de 100 mètres carrés serait difficile à trouver en ville de Fribourg pour planter une micro-forêt. Par contre, je me réjouis de découvrir les mesures qui seront entreprises par le Conseil communal via la révision du PAL pour répondre à des enjeux similaires à ceux des micro-forêts.

Le postulat n° 47 est ainsi liquidé.

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 (2021-2026) de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage l'avis des postulants que la situation des insectes est devenue très préoccupante. Leurs effectifs et leur diversité régressent. Au vu de leur importance pour les écosystèmes, des mesures s'imposent. La Ville de Fribourg a entrepris de telles mesures pour lutter contre la disparition des insectes. Dans sa réponse au postulat, le Conseil communal énumère les actions dans trois chapitres pour identifier la biodiversité sur le territoire communal, la protéger et

l'encourager. Deux autres aspects sont également mis en avant pour atténuer les effets du réchauffement climatique sur le territoire, à savoir l'élaboration d'une liste des essences d'arbres adaptées au changement climatique et l'intégration de fontaines à eau qui viendront compléter les points d'eau existants. Ce travail, soit la recherche de compléments de points d'eau, est actuellement en cours.

Rugo Claudio (PA). Non pas de photo, pas de courriel, je vous rassure. Nous ne sommes pas à Kansas City... [M. C. Rugo met de la musique]. Je remercie la cheffe de projet, Mme Fanny Jakob Deslandres, qui signe-là un rapport très politisé de la question ...

La présidente. M. C. Rugo, pourriez-vous éteindre la musique, s'il vous plaît?

Rugo Claudio (PA). Ah, mais si on demande aux politiciens d'être créatifs ...

La présidente. J'apprécie votre créativité, mais je préfère que vous l'éteignez, merci.

Rugo Claudio (PA). Voilà, on arrêtera la musique et on continuera. Je remercie la cheffe de projet, Mme Fanny Jakob Deslandres, et Mme A. Burgener Woeffray, qui travaille non pas comme recommandé jusqu'à 64 ans pour le parti socialiste, mais jusqu'à 66 ans - on l'a appris aujourd'hui -, et qui signe-là un rapport très politisé de la question, en n'oubliant pas d'énumérer une kyrielle, une copulation de postulats. On aura senti aussi la présence de la PAL plume de la reine de la ruche, Mme A. Burgener Woeffrey. Nous disons en cœur, avec Mme Anne Butty Revaz, plus de créativité, plus d'actions ...

Mme la présidente, vous me dites de couper la musique, mais on entend d'autres bruits, des gens qui parlent devant moi!

Nous disons en cœur, avec Mme Anne Butty Revaz, plus de créativité, plus d'actions, on ne lâche rien. Toi l'abeille, on ne te lâchera pas, ni toi, petite grenouille.

Jordan Marine (PS). Je souhaite prendre la parole car j'ai été extrêmement heurtée d'entendre - je m'excuse j'en ai la voix qui tremble - parler d'une conseillère communale en termes de "reine des abeilles". C'est extrêmement dénigrant. Cela donne un caractère hautement dictateur d'une personne, ce qui n'est absolument pas le cas. Je pense que tout ce que l'on a pu entendre et lire dans la presse aujourd'hui, allait de tous bords, gauche, droite, centre, dans le sens contraire et je tiens vraiment à relever que je suis extrêmement choquée par ces mots "reine des abeilles".
(Applaudissements).

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Comme vous pouvez le constater, participer à un postulat avec M. C. Rugo, c'est toujours très crispant et on ne sait pas dans quelle direction on va. Sachez que je ne me callie pas du tout aux propos de "reine des abeilles" qu'il a mentionnés. Il se croit poète, mais il faut encore étudier un petit peu. Je suis très contente de la réponse que l'on a reçue, qui est très complète. Je remercie le Conseil communal et constate qu'il est très déterminé à protéger la biodiversité.

Le postulat n° 63 est ainsi liquidé.

21. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. Le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demande si la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère tous les postulats que nous allons traiter comme recevables, même si pour certains la recevabilité pourrait être remise en question. Nous préférons ne pas entrer dans des débats stériles et plutôt considérer la formulation qui est souvent choisie, celle d'étudier la possibilité de faire ou de ne pas faire quelque chose, comme une invitation à considérer ces postulats comme recevables.

La présidente. A qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou de l'autre des postulats? La parole n'est pas demandée. La recevabilité des instruments parlementaires figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 81 de M. David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager des "toilettes publiques" pour les chiens (canisites/canisettes)

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Aebischer David (PLR). Je vais couper de moitié mon intervention étant donné les différents postulats qui vont nous être soumis et passer directement à deux points essentiels selon moi.

La présence de "toilettes publiques" pour les chiens ferait office "d'appel d'air" en orientant les propriétaires et leurs petits protégés vers le bon endroit afin que ces derniers puissent assouvir leurs besoins naturels.

Actuellement, la Ville de Fribourg perçoit un impôt sur les chiens qui se monte à CHF 120.- par an et par animal. L'installation de ces "toilettes publiques" permettrait aux propriétaires canins de mieux saisir la raison de cette perception. Autrement dit, "qui paie a droit à une contre prestation". D'avance, merci pour votre soutien.

Vote

Le Conseil général refuse, par 23 voix contre 19 et 28 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 81 de M. David Aebischer.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 90 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au moment du dépôt de notre postulat, nous n'avions pas encore connaissance de l'application iSarine, développée par l'Association régionale de la Sarine (ARS), qui comprend une rubrique pour la ville de Fribourg. Nous pensons qu'il est nécessaire que la Ville et capitale du canton, dispose de sa propre application ou d'une plus grande visibilité dans iSarine en modifiant le nom de celle-ci (par exemple Fribourg-Sarine) pour communiquer efficacement avec la population, les hôtes et touristes, voire les personnes qui résident en dehors du canton. La Commune fusionnée de Tavel offre depuis avril dernier, une application pour smartphone et tablette. D'autres communes vont suivre.

Le contenu de l'application pour Fribourg devrait aussi comprendre plusieurs rubriques pour:

- a) informer rapidement et simplement sur des décisions officielles importantes et sur les mesures de circulation relatives aux chantiers ou à des manifestations;
- b) rappeler les principales manifestations du jour ou de la semaine;
- c) annoncer des défauts du domaine public, des cas de littering, de vandalisme et de tags contre des installations ou des bâtiments publics qui engendrent des coûts importants pour la collectivité.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 10 et 23 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 90 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady.

- n° 91 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Vous le savez peut-être, le Conseil fédéral a décidé que dès le 1^{er} janvier de cette année, les zones 30 peuvent être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale. Ceci réduit ainsi les obstacles bureaucratiques et facilite la création de telles zones. Cela donne aux autorités communales une marge de manœuvre importante pour

l'introduction de nouvelles zones 30, dans le but unique d'améliorer la qualité de vie des habitant·e·s. Il n'est plus question de devoir respecter un certain seuil de bruit.

Les postulants, MM. C. Allenspach et M. Vonlanthen et moi-même, demandent donc au Conseil communal de réexaminer, à la lumière de cette nouvelle ordonnance, les routes communales exclues jusqu'à présent de la limitation de vitesse à 30km/h, plus particulièrement, vous l'aurez compris, dans le quartier du Schoenberg, quartier populaire habité par plus de 10'000 personnes, encore trop mal aimé en ce qui concerne les mesures d'aménagement et l'amélioration des conditions de vie de manière générale de ses habitant·e·s.

Dans la brochure consultable sur le site internet de la Ville, qui s'appelle "Fribourg à 30 km/heure", on peut lire que "l'abaissement de la vitesse à 30 km/h et est plus qu'une mesure contre le bruit, c'est une mesure de santé publique qui améliore la sécurité et la qualité de vie des habitantes et habitants".

Il nous semble dès lors que dans un souci d'équité, il serait souhaitable que le quartier du Schoenberg et ses habitants puissent bénéficier de ces mesures d'aménagement.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 23 avec 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 91 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen.

- n° 92 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une entreprise communale pour la production et la distribution d'énergie durable

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Allenspach Christoph (PS). La situation en matière de politique énergétique se présente aujourd'hui de manière totalement différente de il y a encore quelques années, en particulier depuis que la Confédération et les cantons s'efforcent d'opérer un tournant énergétique en abandonnant les ressources telles que le pétrole, le gaz naturel ainsi que l'électricité nucléaire au profit des sources d'énergie durables. Le changement climatique ne laisse pas non plus le choix à une ville comme Fribourg d'assumer sa part de responsabilité dans la sécurité énergétique et climatique. Les réserves de ressources non renouvelables s'épuiseront de toute façon, très prochainement.

La ville dispose sur son propre territoire de ressources abondantes pour la production durable d'énergies pour le chauffage et l'électricité. Il s'agit de les exploiter le plus rapidement possible. Jusqu'à présent, l'énergie solaire et l'énergie géothermique ont été utilisées de manière plutôt rudimentaire. Le potentiel reste énorme. D'autres sources importantes, évaluées par l'Edilité, proviennent des eaux usées pour produire de la chaleur de chauffage ainsi que de la fermentation des déchets ménagers biodégradables pour produire du biogaz. La seule chaleur résiduelle des eaux usées semble avoir un potentiel de l'ordre de grandeur de l'usine d'incinération SAIDEF, à savoir jusqu'à 10 mégawatts de puissance, ce qui est quand même énorme. La fermentation systématique

des déchets biologiques représente également un potentiel important. Le biogaz peut par ailleurs être facilement stocké dans des réservoirs et sert notamment de compensation lorsque d'autres sources sont disponibles dans une moindre mesure.

La présidente. M. C. Allenspach, je vous prie de conclure, votre temps de parole est terminé.

Allenspach Christoph (PS). Dans son "Catalogue des mesures d'accompagnement" publié en 2022, le Conseil communal a présenté ces mesures. Il serait quand même préférable que la Commune mène les actions pour la production d'énergie plutôt que de rester liée, par exemple, à une très grande entreprise qui a le monopole dans le canton.

J'arrête là, je crois que vous avez bien compris. Je vous prie de bien vouloir soutenir ce postulat.

Page Maurice (CG-PCS). J'aimerais rappeler à notre collègue, M. C. Allenspach, le point 7 de l'ordre du jour de notre assemblée qui consistait en une élection de deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique nommés par le Conseil général. Il me semble que c'est exactement ce qu'il souhaite et ce qu'il demande. Nous avons eu, l'automne passé, un grand débat durant toute une soirée pour savoir comment est-ce qu'il fallait faire, qu'est-ce que l'on pouvait faire, qu'est-ce que l'on ne pouvait pas faire. Je pense qu'il est donc vraiment inutile de recommencer à proposer des études et de nouvelles choses par rapport à ce que nous avons fait l'automne passé.

Vote

Le Conseil général décide, par 33 voix contre 28 avec 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 92 de M. Christoph Allenspach.

- n° 93 de Mmes et MM. Leyla Seewer, Fanny Delarze, Sophie Delaloye, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une option divers ou d'abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude en précisant, bien sûr, que cette introduction d'une nouvelle option ne pourrait se limiter qu'aux formulaires communaux et non pas aux nombreux formulaires qui relèvent de la compétence cantonale ou fédérale, sur lesquels nous n'avons pas d'emprise.

Seewer Leyla (PS). Alors que d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, le Pakistan, l'Afrique du Sud, le Népal ou encore l'Argentine reconnaissent l'existence d'un sexe indéterminé et prévoient la possibilité de faire figurer dans le passeport la mention "x", le Conseil Fédéral a refusé le 21 décembre 2022 l'introduction d'un troisième genre dans le registre de l'état civil, estimant que la Suisse n'était pas prête à renoncer à la binarité des sexes. Il est cependant important de souligner qu'il existe, selon la Commission nationale d'éthique, jusqu'à 154'000 personnes non-binaires en Suisse. La position du Conseil fédéral revient donc à ne pas reconnaître l'identité de ces personnes.

Dans sa prise de position du 5 octobre 2020, concernant l'enregistrement officiel du sexe, la Commission nationale d'éthique a d'ailleurs souligné que l'absence de catégorie spécifique pour les personnes ayant une identité de genre non-binaire pouvait occasionner une lourde charge émotionnelle et morale pour celles-ci car elle signifiait que ces personnes n'étaient pas reconnues dans leur identité de genre par l'Etat et en partie par leur environnement et que certaines de ces personnes pouvaient même ressentir qu'elles étaient considérées comme étant illégales.

Etant donné que la Commune a plus de marge de manœuvre que la Confédération ou les cantons quant aux formulaires officiels, nous estimons que la Ville de Fribourg peut introduire une option divers ou, lorsque cela est possible, abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs.

La mise en œuvre de ce postulat représenterait une amélioration substantielle par rapport à la situation actuelle. En effet, l'introduction d'une option divers permettrait de reconnaître l'existence des personnes ayant une identité de genre non-binaire et renforcerait le respect de la dignité humaine afin que chaque personne puisse vivre en accord avec sa propre identité. Enfin, elle ferait avancer la Ville de Fribourg dans les étapes d'une société non discriminatoire.

Chauderna Margot (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s soutiendra sans hésitation la transmission de ce postulat. La reconnaissance des personnes qui s'identifient comme non-binaires, trans, fluides, queers, intersexes, neutres, agenres ainsi que dans une autre identité de genre, est une question de droits humains. Ces personnes existent et il est temps que leur existence soit enfin reconnue. Cela passe par une inscription d'une troisième catégorie, d'une catégorie divers dans les formulaires, voire à plus long terme par une suppression de cette mention. Toutefois, il est important de préciser qu'une mention dans un formulaire n'est pas une mesure suffisante pour une société plus inclusive. Elle doit obligatoirement aller de pair avec des mesures pour l'amélioration des conditions de vie des personnes hors du spectre de genre binaire, par exemple sur le marché du travail ou dans le domaine de la formation, ainsi qu'une lutte systématique contre les discriminations qui les touchent.

En conclusion, j'aimerais rappeler qu'introduire de nouveaux droits n'enlève jamais de droits à celles et ceux qui en ont déjà. Vous pourrez toujours vous identifier comme des hommes ou comme des femmes. Merci pour votre soutien indispensable à ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Présidente, est-ce que je peux vous appeler Mme la présidente? [Râles dans la salle].

La présidente. Je vous laisse continuer, s'il vous plaît M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Alors, Mme la présidente, il est clair que le Parti des Artistes soutiendra ce postulat. Par contre, le fait d'abandonner la mention du genre, là je trouve que cela va trop loin parce qu'autant on peut respecter quelqu'un qui n'est pas défini, autant on peut aussi respecter celui qui se définit. Abandonner la mention du genre, je suis contre. Il faudra mettre entre parenthèse et probablement le Conseil communal me rejoindra sur ce point-là. La moitié du Parti des artistes est contre le wokisme, je le fais savoir, ce n'est pas moi.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je suis moi-même très étonnée de partager l'opinion de M. C. Rugo mais pas sur l'argumentation, uniquement sur la mention de l'abandon de la mention de genre dans

les formulaires administratifs. J'ai été élue à la session des femmes, il y a quelques années de cela, et je faisais partie d'une commission sur la santé sexuelle et les questions de genre dans la santé. Le problème est récurrent que les statistiques ne prennent pas assez en compte la différence. Il est donc important aussi, notamment grâce aux formulaires, de pouvoir -cela n'a rien à voir nécessairement avec la santé mais en règle générale- identifier certains phénomènes, aussi dans l'administration, aussi dans nos interventions. Il a été régulièrement demandé d'étudier la possibilité de cibler certaines mesures qui pourraient discriminer les genres. Je trouve donc qu'il serait important de pouvoir quand même continuer à avoir cette option pour faire ce travail-là, pour identifier des discriminations éventuellement à l'égard des femmes ou des hommes.

Boggian Stefania (Vert-e-s). J'aimerais juste rapporter une précision. Je ne vais pas même pas entrer dans la discussion que M. C. Rugo a commencé parce que voilà ... Par contre, je voudrais juste souligner qu'en fait il y a un "ou", donc "... possibilité d'introduire une option divers ou d'abandonner la mention du genre ...". N'oubliez donc pas ce "ou" lorsque vous voterez la transmission du postulat, s'il vous plaît. Merci

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 14 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 93 de Mmes et MM. Leyla Seewer, Fanny Delarze, Sophie Delaloye, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

- n° 94 de MM. Marc Vonlanthen et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer l'information concernant les fonds rentiers de la Ville

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Miche François (PS). La Ville a été dotée, il y a bien longtemps, de lègues, dont reliquats d'associations. Ils sont regroupés dans la rubrique des fonds rentiers ou rentiers fonds de la Ville. Or, depuis quelques temps, nous remarquons que l'on ne nous informe presque plus au sujet de ces capitaux, des actions et obligations détenues par ces fonds. Je peux, par exemple, deviner ce qu'il en est advenu des actions au Credit Suisse, actions que la Ville possédait et gérait au travers de ces rentiers fonds, mais pour le reste c'est presque le flou complet. Aussi, nous souhaitons être désormais mieux informés quant à ces capitaux. Merci de votre soutien.

Page Maurice (CG-PCS). Je comprends le dada de M. F. Miche qui revient depuis des années et des années sur ces fonds rentiers. Effectivement, c'est un gros problème quand on sait que le fonds des galoches a CHF 13'582.35 et qu'il a rapporté 50 centimes l'année passée. Ce n'est donc peut-être pas une priorité absolue pour notre Conseil d'avoir cette information-là. Autrefois, quand le rapport de gestion était très épais, évidemment que l'on avait toute ces informations. Cependant, je pense que ce n'est pas une perte de ne plus les avoir et je considère donc que ce n'est pas pertinent de faire cette demande aujourd'hui.

Vote

Le Conseil général décide, par 38 contre 7 et 24 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 94 de MM. Marc Vonlanthen et François Miche.

- n° 95 de Mme et MM. Fanny Delarze, François Miche et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien de la Ville pour améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Le Conseil communal vous demande de ne pas transmettre ce postulat pour les raisons suivantes.

Si le Conseil communal comprend bien que des difficultés liées à l'utilisation des informations en matière de santé existent et ne conteste pas les avantages d'une population disposant de compétences en santé, il estime que la Commune n'est pas en première ligne pour répondre à ces défis.

La Ville a délégué ses tâches dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées et de l'aide et soins à domicile au Réseau Santé de la Sarine ce qui implique qu'elle ne dispose pas de personnel spécialisé dans le domaine de la santé.

Gemäss dem kantonalen Gesundheitsgesetz ist der Kanton für die Erarbeitung des kantonalen Plans für Gesundheitsförderung und Prävention und des daraus abgeleiteten Aktionsplans zuständig. Dieser kantonale Plan für Gesundheitsförderung und Prävention bestimmt "die Bedürfnisse je nach betroffenem Gebiet und die geeigneten Massnahmen zu ihrer Befriedigung". Die kantonale Direktion sorgt für die Umsetzung des kantonalen Plans und koordiniert in diesem Zusammenhang die Projekte für Gesundheitsförderung und Prävention.

In diesem Sinne ist der Gemeinderat der Meinung, dass die vorgeschlagenen Massnahmen über das Gemeindegebiet hinausgehen und beantragt, das Postulat nicht zu überweisen.

Miche François (PS). Notre postulat vise à améliorer l'information des habitants de notre ville au sujet des compétences en santé. Nombres d'études relèvent que les collectivités locales peuvent aider efficacement aux carences en santé par un simple geste, en informant mieux la population. Fribourg connaît des lacunes gigantesques en matière de santé: médecins de plus en plus rares, permanences qui ferment, engorgement des services. Ces dernières années, la santé est devenue un thème premier et nos autorités supérieures encouragent une meilleure information de la population et demandent à ce que tous les échelons du pouvoir y participent. Notre postulat a pour ambition de saisir la balle au bond et de répondre à ces sollicitations comme à nos obligations. Par exemple, le Concept intersectoriel de santé à l'école, présenté par le Canton cette année, incite à encourager l'information des jeunes dans un but préventif et de santé publique. La meilleure des économies en santé passe par une bonne information de la population.

Notre Conseil communal a amélioré le domaine de l'information en renouvelant entre autres le 1700 ou le site internet de la Ville. Nous pensons que ces canaux d'information seraient excellents pour améliorer les compétences en santé de nos habitant-e-s. Par rapport à ça, et dans le prolongement

de ce que venait de dire notre conseillère communale M. Ballmer, la grande question qu'il y a est: est-ce que l'on a envie de se battre pour que nos habitants soient dans une certaine forme d'obscurantisme ou est-ce que l'on préfère les éclairer d'une certaine façon, aider à mieux les informer pour qu'ils aient les bons gestes? Je connais tellement de personnes qui, quelque fois, ne connaissent pas ou n'ont pas les bonnes informations, se rendent aux urgences alors que si on leur avait donné les quelques bons petits conseils, cela aurait évité la case "urgences" et cela aurait permis des grandes économies. Quand je vois ce qui se passe du côté des autres villes et localités, pourquoi ne ferions-nous pas comme les autres?

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 24 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 95 de Mme et MM. Fanny Delarze, François Miche et Laurent Woeffray.

- n° 96 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre plus transparente la politique d'emprunt de la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). Il y a déjà eu plusieurs questions qui ont été posées au sujet de ces emprunts à court terme l'automne dernier, et nous avons encore reçu hier durant la discussion sur les comptes des informations de la part du directeur des Finances, qui justifient en fait la nécessité de ces emprunts à court terme. Le but de ce postulat n'est pas du tout de mettre en cause cette nécessité, on l'a bien compris. Par contre, ce que l'on souhaiterait, c'est qu'effectivement d'une part le Conseil communal puisse peut-être préciser des critères pour ces emprunts. Là encore, on comprend tout à fait qu'il n'est pas possible à chacun des emprunts qui doivent être effectués de remplir un tableau Excel avec une vingtaine de critères avec des objectifs de développement durable, etc. Il doit être à tout le moins possible d'exclure certaines institutions prêteuses avec lesquelles il est peut-être légalement admis d'avoir affaire mais dont l'emprunt est contestable d'un point de vue éthique. Là, on pense naturellement à la FIFA contre laquelle d'ailleurs le Ministère public fribourgeois a ouvert une procédure pénale au début du mois de mars de cette année.

La deuxième chose, c'est de publier la liste exhaustive des emprunts. Il n'y en a pas tant que ça, une quarantaine ou une cinquantaine de ces emprunts sont faits par année. Cela devrait donc être tout à fait possible de publier la liste de ces emprunts et de la mettre à disposition, si ce n'est de l'entier du Conseil général par le biais des comptes ou du budget, à tout le moins de la Commission financière. Nous pensons qu'il est difficilement discutable que la Commission financière ne soit pas mise au courant de ces emprunts de manière régulière.

Je vous remercie donc, pour des questions de transparence – ce ne sont pas des questions d'idéologie – de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 1 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 96 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray.

- n° 97 de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Laurent Woeffray (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les éoliennes à axe vertical pour contribuer à la transition énergétique

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). La problématique de l'approvisionnement énergétique était sur le devant de la scène en 2023 et les problèmes pourraient être encore plus importants en 2024. Notre Conseil a déjà adopté de nombreuses mesures concernant le photovoltaïque. Cette énergie est la plus productive pendant la belle saison, il convient donc d'étudier les alternatives au solaire. La solution la plus souvent évoquée est celle de l'éolien. On peut néanmoins remarquer de grandes réticences de la part de la population envers les éoliennes horizontales. La technologie de l'éolien a cependant évolué et le postulat déposé cherche à savoir quelles opportunités les éoliennes à axe vertical représentent pour notre ville. L'équipement nécessite en effet seulement 10% de la surface nécessaire à des panneaux solaires en toiture et génère silencieusement de l'énergie, 24 h/24. L'éolienne pourrait générer jusqu'à 50% d'énergie en plus qu'un système photovoltaïque, pour le même prix. Dans son analyse, le Conseil communal évaluera notamment leurs coûts, leurs effets en termes de biodiversité et de protection du paysage, ainsi que la rentabilité énergétique de ces installations. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien à ce postulat.

Tissot Lionel (Vert-e-s). De prime abord, le sujet traité dans ce postulat contribue à la transition énergétique et on pourrait même s'étonner que les Vert-e-s ne soient pas cosignataires. Qu'à cela ne tienne! Au risque de surprendre les auteur-e-s dudit postulat, notre groupe s'opposera à la transmission de ce dernier et invite les membres du Conseil général à en faire de même.

En 2016 déjà, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) rappelait dans le magazine technique Technoscope par la voix de son responsable du domaine de l'énergie éolienne qu'une prise de position sur la possibilité d'installer des petites éoliennes sur les immeubles avait été élaborée. Le bilan était jadis déjà sans équivoque: l'énergie éolienne urbaine en Suisse n'en vaut pas la peine! Ich erlaube mir zu wiederholen: in der Schweiz lohnt sich diese Lösung nicht! Je cite M. Markus Geissmann: "Généralement, nos villes et communes sont construites dans des endroits abrités du vent qui ne conviennent pas à la production d'électricité au moyen d'éoliennes".

A cela s'ajoute la question de la rentabilité. En plus des coûts de maintenance élevés dus à l'usure des roulements par les vibrations, il faut tenir compte de la faible performance de production d'électricité. L'installation sur le toit de panneaux photovoltaïques au lieu d'éoliennes permet de produire davantage d'électricité et à moindre coût.

Toutefois, notons que ce genre d'installations est adapté dans certains cas, notamment les lieux exposés au vent, comme par exemple les refuges en montagne.

Finalement, à titre de comparaison, le Danemark, pays du vent, couvre déjà plus de 56% de ses besoins en électricité par l'énergie éolienne et les petites éoliennes à axe verticale installées en nombre, plusieurs milliers, n'y jouent pourtant qu'un rôle mineur; leur part ne s'élevant qu'à 0.2% de la puissance totale produite.

Cessons de demander des études supplémentaires au Conseil communal, qui ont d'ailleurs déjà été réalisées au niveau fédéral et dont les conclusions ne sont on ne peut plus claires. L'urgence climatique dans laquelle nous sommes ne nous permet plus de tergiverser. Laissons nos services communaux mettre en œuvre les panneaux solaires au lieu de leur demander d'étudier des solutions qui ne sont pas adaptées au territoire de notre commune.

Un grand oui à la transition énergétique mais avec des solutions approuvées et reconnues!

Jordan Samuel (PS). Je rebondis sur les éoliennes verticales. Je me suis aussi renseigné et je voulais déposer un postulat à ce sujet, mais c'est un peu trop tard. J'ai vu que ces installations éoliennes verticales sont installées aussi sur les autoroutes. Il est clair que, de toute façon, on va tout le temps rouler sur ces autoroutes. Pour faire fonctionner ces éoliennes verticales, elles sont placées au milieu des autoroutes. Le va et vient fait justement tourner ces éoliennes. Après voilà, il faut des voitures électriques peut-être pour tourner, ainsi de suite, mais c'est juste à titre informatif. (Rires dans la salle).

Collaud Gérald (CG-PCS). Citer une étude qui a été faite en 2016 est un peu surprenant, quand on sait que les choses changent rapidement dans ce domaine. J'aimerais aussi relever le fait que même si effectivement il faut avoir un développement beaucoup plus poussé des panneaux photovoltaïques, ce n'est pas à la place des panneaux photovoltaïques, c'est en plus. Même si c'est un petit pourcentage de production qui peut se faire, c'est un pourcentage qui peut compter puisqu'en particulier, c'est plutôt l'automne ou l'hiver que les éoliennes sont efficaces, en particulier au Guintzet.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 contre 30 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 97 de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz, Laurent Woeffray, Raphaël Casazza et Gérald Collaud.

- n° 98 de Mme et MM. Simon Murith, Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de promouvoir le covoiturage en ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Avec une seule personne à bord, les files de véhicules engendrent bien entendu pollution et insécurité, nous le savons, mais sont encore trop fréquentes en ville de Fribourg. Nous visons à en faire une exception avec ce postulat.

Si la multimodalité en ville de Fribourg doit être encouragée en priorisant les moyens de transport propres et la mobilité douce, nous devons aussi considérer l'ensemble des moyens de déplacement utilisés dans la réalité quotidienne de la population habitante. Oui, certaines personnes ont effectivement besoin de faire leur trajet en voiture, également en ville.

Bien que les nouvelles habitudes prennent du temps à être intégrées dans le comportement des usagers, on ne peut faire fi ou balayer d'un revers de manche un moyen de déplacement qui existe et qui est nécessaire pour les usagers qui n'auraient pas d'autres choix; personnes à mobilité réduite, seniors, actifs et pendulaires dont la desserte en transports publics ou le raccordement en mobilité douce seraient encore insuffisants entre le domicile et le lieu de travail, et j'en passe encore pour d'autres raisons.

En lieu et place de bannir à tout prix ce moyen de transport qui évolue aussi, soit dit en passant – pourquoi ne pas en révéler les potentialités, et ce de façon judicieuse et intelligente?

Un panel de mesures complémentaires est à notre disposition, notamment les mesures comportementales destinées à changer nos habitudes. Utilisons-les et faisons en sorte de les mettre en œuvre de manière très concrète à travers, par exemple, des communautés de covoiturage et autres dispositifs et services d'autopartage. Pour le rappeler, le covoiturage fait partie des dispositifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'inscrit donc dans la mesure du "portefeuille d'actions durables" de l'Association des communes fribourgeoises et de l'État.

L'objectif de limiter le nombre de véhicules en priorisant et en partageant des trajets communs, n'est rien d'autre que l'application concrète de mesures incitatives et inclusives qui permettrait de transiter en douceur vers de nouvelles habitudes et un comportement climatiquement plus responsable.

La présidente. Mme V. Kohler, votre temps de parole est bientôt terminé.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Oui, j'arrive à la fin. Au-delà de clivages politiques largement dépassés, ces mesures conjointes d'accompagnement sont sérieusement à explorer et nous demandons donc au Conseil communal d'explorer toutes les pistes pour favoriser le covoiturage là où l'utilisation d'un véhicule demeure nécessaire, en particulier pour le personnel communal, mais aussi en collaboration avec l'Etat, pour les entreprises soumises à l'obligation d'un plan de mobilité et pour les grands générateurs de trafic comme les centres commerciaux.

Menétrey Fabienne (Vert·e·s). Die Grüne-Fraktion lehnt die Überweisung dieses Postulats ab. Das Postulat argumentiert, dass der Verkehr von Privatautos durch Fahrgemeinschaften reduziert werden kann. Eine solche Massnahme wäre jedoch nur einen Tropfen auf den heissen Stein und würde das Problem nicht grundlegend lösen. Wir unterstützen stattdessen die Mobilitätspolitik des Gemeinderats: öffentliche Verkehrsmittel, Langsamverkehr, sowie die Wiederherstellung des Gleichgewichts bei der Nutzung des öffentlichen Raumes.

Ce postulat se concentre uniquement sur la question des voitures individuelles et n'offre aucune solution globale. Nous ne pouvons donc soutenir sa transmission.

Le groupe Vert·e·s se réjouit cependant de constater ce souci de diminuer le nombre de voitures individuelles sur nos routes. Ce problème doit également se régler à une plus large échelle comme, par exemple, à l'Etat de Fribourg qui ne propose, lui, aucun plan de mobilité pour son personnel. Ce sont donc les transports publics et la mobilité douce qui doivent être soutenus avant tout et non le covoiturage.

Rugo Claudio (PA). Rappelons-nous lorsque nous étions jeunes et que nous faisons du stop, c'était du covoiturage. J'en ai fait d'ailleurs 5'000 kilomètres au Canada à 17 ans. C'est donc un problème de pays riche que de dire: non, on ne veut pas de covoiturage. En Amérique du Sud, à Cuba en particulier, ils se transportent sur tout ce qui bouge, sur des ânes, sur des chevaux, etc.

Vote

Le Conseil général refuse, par 34 voix contre 29 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 98 de Mme et MM. Simon Murith, Valérie Kohler et David Krienbühl.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 99 de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, même si c'est partiellement déjà un enfonçage de porte ouverte.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). L'Avent: cette période de lumières, de féeries, de partages et de sourires, nous semble bien lointaine mais, à partir du 21 juin, les journées diminuent. Derrière cette image d'Epinal se cache une réalité pas si lointaine, celles d'animations urbaines qui attirent la population et permettent également aux magasins, artisans et restaurants, de réaliser une partie importante de leur chiffre d'affaires annuel.

Tout le monde s'accorde à dire que l'édition 2022 était loin, c'est un euphémisme, de cette image enchanteresse. Il serait trop facile et simpliste de mettre la faute sur quelques organisateurs dévoués. Cela fait depuis plusieurs années que la Ville de Fribourg peine à créer une véritable ambiance, à avoir une véritable identité durant cette période de l'année.

C'est dans ce sens que s'inscrit le présent postulat: que veut finalement la Ville pour ce moment de l'année et comment y parvenir?

Avec Fribourg, Ville du Goût 2023, la Ville montre qu'elle peut faire de belles choses et mettre en avant son patrimoine, ici alimentaire et gastronomique. Pour la période de l'Avent, nous sommes convaincus que la Ville de Fribourg, avec l'ensemble de ses partenaires et des acteur·rice·s, peut

mettre en avant son beau patrimoine, en particulier son artisanat, ses traditions, sa culture et ses musiques, son architecture, sa gastronomie et j'en passe. Ne reste plus qu'à en avoir envie et à s'en donner les moyens.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 11 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 99 de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz.

- n° 100 de MM. Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la renaturation du vallon du Montrevers

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Allenspach Christoph (PS). Le Montrevers offre à Fribourg une chance unique de faire un pas significatif en direction d'une ville adaptée au changement climatique et de biodiversité. Il pourrait s'agir d'une zone exploitée dans le respect de la nature, dont la végétation s'étend loin dans la zone urbaine et qui relie le fond de la Sarine aux Neigles avec les quartiers d'Alt et du Jura. Cette petite vallée, qui se trouvait autrefois à l'extérieur des murs médiévaux de la ville, a perdu une grande partie de sa nature d'antan. Le ruisseau qui menait de l'actuel quartier du Jura à la porte de Morat et à la Sarine a été rattrapé. Au fond de la vallée se trouvent, aujourd'hui, des baraques laissées à l'abandon et des surfaces de stationnement peu attractives. Une grande partie de la zone située entre les prairies devant l'ancien mur d'enceinte et le versant boisé devant l'avenue du Général-Guisan est par ailleurs propriété de la Ville. Il est probablement possible de revaloriser cette zone avec des moyens assez modestes. Le postulat demande au Conseil municipal, notamment d'évaluer plus précisément le potentiel et d'exposer les mesures possibles de renaturation.

Jordan Samuel (PS). J'ai, pour ma part, la chance d'observer chaque jour le vallon de Montrevers depuis mon balcon et de me réveiller avec les chants de ses très nombreux habitants, les oiseaux. Franchement, c'est vrai que Fribourg a peu d'espaces verts, ce vallon est méconnu. Si vous prenez la peine d'aller le découvrir, c'est vraiment un écrin unique qui ne demande qu'à être davantage mis en valeur, et cela pour le bienfait du plus grand nombre des habitant-e-s de la ville de Fribourg.

Je vous propose donc de soutenir en nombre ce postulat. Merci.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Si les objectifs poursuivis par ce postulat sont tout à fait louables et vont dans le bon sens, nous demandons tout de même, vu la multiplication des postulats et compte tenu qu'il y a deux postulats (n° 100 et n° 102) qui couvrent le même sujet, de les traiter en un seul rapport final. Il s'agit, dans le deuxième postulat, de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg. Le vallon de Montrevers étant également un ancien cours d'eau, c'est pour ça qu'on l'appelle vallon. Quand on parle donc de renaturer un vallon, il est évident que le terme de l'eau est récurrent partout. Néanmoins, la plupart de ces vallons ont été largement urbanisés, colonisés, et les eaux qui circulent en souterrain sont malheureusement, aujourd'hui, des eaux d'égouts. Les premiers comblements des ravins en ville ont été réalisés pour gagner de la place

(place de Notre-Dame, place de l'Hôtel-de-Ville, et j'en passe). Par contre, par la suite, c'est essentiellement des questions d'hygiène qui ont poussé les autorités à combler les ravins. On peut citer celui du Grabou sous la place Georges-Python avec le prolongement du Varis, etc. Celui du Grabou a été comblé en 1867 parce que l'on craignait la propagation d'une épidémie de choléra qui sévissait à Zurich et dans le canton du Tessin. On le voit donc, si c'est tout à fait souhaitable, que cela sera difficile d'arriver à des résultats concluants mais, j'espère, que l'on pourra arriver à libérer et à renaturer certaines zones. Quant aux terrains de football du vallon de Montrevers, je vois mal comment on pourrait justifier leur disparition alors qu'on en réclame à hauts cris pour d'autres zones.

Page Maurice (CG-PCS). Juste pour l'anecdote, je complète les propos de M. G. Bourgarel. Vous savez, ou ne savez peut-être pas, qu'une bonne partie du vallon, précisément de Montrevers, a été comblée avec des ossements que l'on avait déterrés de la nef et des alentours de la Cathédrale Saint-Nicolas dans les années 60. C'est tout à fait véridique, vous pourrez vérifier.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 3 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 100 MM. Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Marc Vonlanthen.

- n° 101 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Fanny Delarze, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber, Marine Jordan, Samuel Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire progressivement un apprentissage des langues par immersion à l'école obligatoire

Steiert Thierry, syndic. Si on peut considérer ce postulat comme juste recevable, en raison de la compétence très résiduelle dont disposerait éventuellement le Conseil communal dans ce domaine, je rappelle que le domaine est essentiellement couvert par la compétence cantonale selon l'article 12 de la loi scolaire. Nous vous demandons donc de ne pas transmettre ce postulat, même si le Conseil communal partage le souci et l'envie des postulants de pouvoir promouvoir le bilinguisme, notamment dans les écoles.

Wer unseren Gemeinderat und seine Strategie zur Zweisprachigkeit kennt, wird wohl kaum daran zweifeln, dass wir die Absichten der Autoren dieses Postulats 100-prozentig teilen.

Si ce postulat était transmis, on risquerait peut-être de frustrer quelque peu ses auteurs qui attendraient beaucoup plus de leur intervention.

Allenspach Christoph (PS). En fait, il est étrange que l'apprentissage des langues par immersion dans les écoles doit être à nouveau thématiqué. Au Conseil général et certainement aussi au Conseil communal, on trouve depuis longtemps de grandes majorités en faveur de cette promotion. Pourtant, les choses n'avancent guère, le dossier semble complexe. Une raison en particulier semble expliquer cela: personne n'a jusqu'à présent pris les devants et fait avancer l'immersion avec la vigueur nécessaire. Cela est dû à une étrange répartition des tâches. La Direction cantonale de la

formation et des affaires culturelles a publié en janvier 2023 une brochure intitulée Indications pour la promotion de la langue partenaire, dans laquelle il est précisé: "L'accent est ainsi mis sur la promotion de l'immersion. (...) Les différentes formes d'enseignement par immersion viennent compléter l'enseignement disciplinaire de la langue partenaire. Elles sont fortement encouragées à l'école obligatoire". Toutefois, l'initiative revient désormais à chaque école, à sa direction et à ses enseignant·e·s. La Ville ou le Conseil communal doivent ensuite soutenir les projets. Maintenant, que faire si personne ne veut vraiment bouger dans les établissements scolaires?

Sie haben es verstanden, die Unterzeichnenden des Postulats wünschen vor allem, dass die Stadt den Lead übernimmt, solche Projekte einfordert und mit den nötigen finanziellen Mitteln unterstützt. Der offensichtlich geschlossene Kreis, der in den vergangenen Jahren zur weitgehenden oder doch starken Untätigkeit führen musste, soll schnell, sehr schnell durchbrochen werden. Es darf so nicht weitergehen. Unseren jungen Schülerinnen und Schülern wird die Chance des Einstiegs in die Zweisprachigkeit oft vorbehalten. Im Nachteil ist damit auch die Stadt, die zwar gerne als zweisprachig deklariert wird, u.a. von der Wirtschaftsförderung, aber davon noch weit entfernt ist. Ich bitte Sie, das Postulat in diesem Sinn zu unterstützen.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC soutiendra la transmission de ce postulat. Il nous paraît, en effet, très important et essentiel d'aller aussi loin que la loi scolaire cantonale nous le permet pour favoriser l'apprentissage de la langue partenaire. Nous avons un retard qui est considérable en la matière et nombreux, trop nombreux, sont les jeunes qui sortent de l'école après des années et des années d'apprentissage de la langue partenaire et qui ne sont toujours pas en mesure d'aligner deux phrases. C'est quelque chose qui est vraiment très problématique, qui est préoccupant et qui doit changer. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir, tout ce que nous pouvons faire pour changer cela.

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). Du côté des Vert·e·s, c'est vrai que l'on est partagé sur ce postulat parce que d'un côté, comme vient de le dire M. P. Wicht, on est tout à fait favorable au développement du bilinguisme. Moi qui enseigne en 1-2H, je remarque à quel point à cet âge-là les enfants apprennent facilement et vite. Ils sont curieux et ils adorent découvrir des nouvelles langues. Evidemment, comme les postulants le disaient, il faudrait commencer tout de suite l'apprentissage de l'allemand dès le plus jeune âge. Cependant, comme l'a dit M. le syndic, et au risque de me répéter, il y a quand même quelques écueils dans ce postulat.

La Ville ne peut pas dicter ce qui doit figurer dans les programmes scolaires. C'est le Canton, et ce sont les écoles et les enseignant·e·s qui doivent prendre l'initiative sur ces questions-là.

En plus, on fait face à un autre problème. En ville de Fribourg, les échanges entre classes francophones et germanophones ne sont pas aussi simples que l'on pourrait l'imaginer. Personnellement, j'ai essayé d'organiser pendant plusieurs années des matinées au Port pour permettre aux enfants de jardiner, c'était un projet bilingue. Eh bien, pour trouver des classes alémaniques, cela a été la croix et la bannière parce que dans les classes alémaniques de la ville de Fribourg, il y a surtout des francophones et les enseignant·e·s que j'ai contacté·e·s me disaient qu'avant de faire un projet bilingue on va déjà leur apprendre l'allemand. J'ai entendu dernièrement, dans une classe alémanique, que le Saint-Nicolas avait demandé aux enfants de ne plus parler l'allemand.

Loin de moi l'idée qu'il faut abandonner cette idée de bilinguisme et celle du postulat. Le fond de l'idée est bonne mais il ne suffit pas de le décréter. Dans le postulat, on dit qu'il faudrait pour la rentrée 2024-25 une immersion à 20% au niveau 1H et 3H dans toutes les écoles. Là, on est vraiment face à un vœu pieux.

Puisse néanmoins ce postulat encourager les initiatives et stimuler la réflexion. Voilà pourquoi nous allons certainement le soutenir.

Parpan Mario (CG-PCS). Ich möchte nur ein wenig das Bild korrigieren, das hier gezeichnet wird. Es wird in unseren Schulen sehr viel gemacht für die Immersion. Ich kenne sowohl im Jura-Schulhaus, wie in der Vignettaz, wie auch in anderen Schulhäusern sehr viele gute und interessante zweisprachige Projekte, wo über die Sprachgrenze hinaus zusammengearbeitet wird. Von daher möchte ich das Bild ein bisschen weniger traurig zeichnen als es hier jetzt gezeichnet wurde. Noch eine Bemerkung zu meinem Vorredner, was die frankophonen Kinder in den deutschsprachigen Schulen angeht. Dieses Phänomen zeigt gerade auf, wie wichtig es für die französische Bevölkerung ist, ihre Kinder in der deutschen Sprache mächtig werden zu lassen. Deshalb gibt es tatsächlich Leute, die ihre Kinder in die deutschsprachige Schule schicken, obwohl sie eigentlich frankophon sind. Jedes Zeichen ist wichtig, das von uns ausgeht um die Zweisprachigkeit zu fördern. Mir ist bewusst, dass wir damit sehr begrenzte Möglichkeiten haben. Aber im Sinne eines politischen Zeichens werde ich dieses Postulat unterstützen, im Bewusstsein, dass die Antwort vielleicht ein bisschen frustriert sein wird.

Jordan Samuel (PS). J'aimerais abonder dans le sens de mon préopinant et rebondir sur le discours de l'enseignant, que je trouve vraiment vieux jeu.

Pour la petite histoire, mes enfants sont scolarisés en allemand et ils rentrent souvent de l'école en disant: "Papa, on s'est de nouveau battus avec les francophones. Merci de ne pas m'avoir mis chez les francophones". Je trouve cela hallucinant, je trouve que c'est déplorable. Je trouve que cela ne devrait pas se passer dans une ville comme Fribourg. On a la chance d'être bilingue. Toutes les initiatives dans ce sens-là doivent être accueillies avec urgence parce que oui, il y a urgence.

Jordan Simon (CG-PCS). A titre personnel, j'ai aussi fait l'expérience du bilinguisme. Je suis professeur de sport et on a fait une classe bilingue avec la DOSF et les élèves du Belluard. On les a mélangés pendant une année ou deux. Mes collègues Suisses allemands de la DOSF ne voulaient plus collaborer avec nous parce que nos élèves étaient trop indisciplinés. On ne faisait pas le même travail, ils me souhaitaient bonne chance. (Rires dans la salle).

Vote

Le Conseil général décide, par 63 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 101 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Fanny Delarze, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber, Marine Jordan, Samuel Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

- n° 102 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Dietrich Benoît (PS). Comme le rappelait tout à l'heure mon collègue Christoph Allenspach, la ville de Fribourg fut jadis bien plus remplie de nature. Comme le rappelait aussi M. Gilles Bourgarel tout à l'heure, nous avons beaucoup comblé nos rivières et nos ruisseaux jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle et nous avons même rajouté une décharge à la hauteur du ruisseau de Pérolles, qui est aujourd'hui le parc du Domino.

Lors de la précédente législature, notre camarade Simon Zürich interpellait le Conseil communal sur la revitalisation de ces cours d'eau à l'aide de trois exemples. Au-delà de l'inclusion de la préservation et la valorisation du ruisseau de Pérolles et du vallon de Montrevers dans la 5^{ème} version du PAL, seuls les trois cours d'eau dont s'interrogeait M. Zurich ont été analysés et aucune feuille de route n'a été créée.

En plus des avantages clairs pour la biodiversité, la revitalisation des cours d'eau apporte un supplément à la qualité de vie des habitants -je ne pense pas que j'ai besoin de le rappeler-.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'aller plus loin, de profiter aussi de la loi fédérale sur la protection des eaux qui encourage la revitalisation des cours d'eau, et de présenter un rapport comprenant les points suivants:

- une liste exhaustive des cours d'eau partiellement ou entièrement disparus de la surface depuis 1850;
- une analyse des tronçons qui pourraient être revitalisés;
- une feuille de route pour la renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg.

Je vous remercie pour le soutien de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 66 voix contre 2 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 102 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray.

- n° 103 de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Elisa Nobs (CG-PCS), Océane Gex (PLR) et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un fonds de soutien pour les soins dentaires

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Avec mes co-déposantes, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un fonds de soutien destiné aux habitants de la ville de Fribourg

pour les aider à financer leurs soins dentaires. Je vais vous épargner la lecture des deux pages de postulat mais je tiens quand même à souligner les faits importants.

Dans la situation actuelle en Suisse, les soins dentaires ne sont en principe pas remboursés par l'assurance de base LAMal. Je pense que que tout le monde le sait. Ce fonds de soutien permettrait aux personnes qui ne sont pas éligibles à l'aide sociale, et donc pour lesquelles la Ville n'accorde aucune aide financière, d'obtenir un soutien. La proposition de mesure pour palier à cette situation, c'est-à-dire celle que nous avons proposée qui est la possibilité d'instaurer un système de prêt sans intérêt pour payer les soins dentaires, c'est un exemple de mesure. Le postulat laisse la possibilité à l'administration d'étudier d'autres possibilités.

Une enquête réalisée par l'Office fédéral de la statistique révélait qu'en Suisse entre 2% à 5% de la population de plus de 16 ans avaient été privés de soins dentaires pour des raisons financières.

Les mineurs sont assez bien lotis dans le canton de Fribourg, c'est une excellente chose. Le Canton de Fribourg et la Société fribourgeoise des médecins-dentistes se sont associés pour mettre en place des bons dentaires. Dans le règlement communal dédié aux soins dentaires il existe déjà justement des dispositions qui permettent aux parents de mineurs, dans une situation économique modeste, d'être bénéficiaires d'une aide financière de la Ville.

Mais, les jeunes adultes ne bénéficient pas encore d'aide ...

La présidente. Mme I. Sob, votre temps de parole coule.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL) ils doivent se rendre à l'étranger. D'autres cantons mettent en place des soutiens similaires. Ainsi, pour éviter donc aux personnes d'avoir recours à des crédits à la consommation, il serait bon de mettre en place une telle mesure.

Woeffray Laurent (PS). Compte tenu de l'augmentation des coûts de la santé et des charges financières qui en découlent pour de nombreuses personnes, la nécessité d'un fonds de soutien pour les traitements dentaires apparaît à notre groupe comme une évidence. Les familles et les personnes à faibles revenus en particulier ont souvent du mal à assumer les coûts des interventions dentaires nécessaires. Le fait de devoir repousser des traitements urgents pour des raisons financières entraînent non seulement des douleurs insupportables et des problèmes de santé mais aussi des inégalités sociales en matière de soins.

Le groupe socialiste, aux niveaux étatiques respectifs, s'engage depuis longtemps déjà, d'une part pour l'inclusion des traitements dentaires dans l'assurance de base LAMal, et d'autre part pour la réduction des coûts de la santé, récemment, par exemple, par le biais de l'initiative populaire cantonale pour des primes abordables. Dans l'attente de telles avancées sociales, des fonds de soutien tels que proposés par les postulantes sont nécessaires pour éviter au mieux la précarité médicale et financière.

Nous tenons cependant à souligner, ce que ma préopinante vient de dire, que notre soutien à la transmission est lié à l'attente que le Conseil communal étudie dans son rapport également l'attribution de soutiens "à fonds perdus". De cette manière, il sera garanti que le problème du financement des soins dentaires ne sera pas simplement reporté dans le temps, mais qu'une aide

effective sera apportée aux personnes concernées pour lesquelles ces frais posent souvent des difficultés financières, tant aujourd'hui que demain.

C'est avec ces mots que le groupe socialiste soutiendra la transmission du postulat n° 103.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil général s'est renouvelé et je prends la parole pour rafraîchir les mémoires. Je rappelle à la gauche que la Ville est gouvernée depuis plusieurs années par la gauche et le Conseil communal s'était opposé, sous l'aire de Mme A. de Weck, à l'idée d'offrir les contrôles dentaires. Il s'agissait d'un postulat déposé par M. O. Collaud, si je ne m'abuse. Ce postulat avait été très bien défendu, et le Conseil général s'était opposé au Conseil communal et ça avait passé. Il est clair que le Parti des Artistes soutiendra ce postulat. Je ne sais pas si cela vous fera gagner ou perdre des voix. (Rires dans la salle).

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Le Centre-gauche soutiendra la transmission de ce postulat. Cependant, comme mon collègue M. L. Woeffray l'a dit, il encourage le Conseil communal à explorer d'autres pistes d'aides financières que le prêt sans intérêt. Le prêt sans intérêt a pour conséquence d'engendrer une dette qui sera sans doute très difficile à rembourser pour les bénéficiaires de conditions modeste. Il n'encourage pas non plus à se faire soigner. C'est pourquoi il nous semble important que le Conseil communal étudie d'autres possibilités de financement.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Je ne vais pas répéter une troisième fois que l'on demande au Conseil communal d'étudier d'autres formes de financement que le prêt.

Vote

Le Conseil général décide, par 68 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 103 Mmes Isabelle Sob, Elisa Nobs, Océane Gex et Ana Fontes Martins.

- n° 104 de Mmes et MM. Pascal Wicht (UDC), Thierry Pochon (Vert-e-s), Mario Parpan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Hervé Bourrier (PS) et Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal une clarification des exigences et des démarches concernant l'octroi de subventions aux acteurs culturels

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal aurait plutôt considéré l'objet de ce postulat comme étant une question, mais il ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat s'il n'est pas transformé en question.

Wicht Pascal (UDC). Nous avons déposé ce postulat avec les collègues Adrienne Salina, Claudine Sautaux, Thierry Pochon, Mario Parpan et Hervé Bourrier, tous actifs dans les milieux culturels associatifs fribourgeois, notamment dans la musique instrumentale et l'art choral et représentant les six groupes politiques du Conseil général.

Ce postulat part d'un constat, celui que les possibilités de subventionnement des acteurs culturels amateurs ainsi que les procédures à suivre pour déposer une demande de subvention au Service de la culture de la Ville relèvent d'un véritable parcours du combattant. Ceci découle, en partie, du

mille-feuille institutionnel qui implique le Canton, l'Agglomération, la Ville avec encore la Loterie romande, avec un effet de domino où certains de ces organes attendent la décision d'un autre organe pour rendre leur propre décision.

Au niveau de la Ville elle-même, le système est également complexe et peu lisible pour des acteurs amateurs peu au fait des mécanismes de subventions et des règlements. Conformément au règlement communal, les subventions peuvent ainsi prendre la forme de subventions annuelles, c'est-à-dire de subventions pérennes pour lesquelles il n'est pas nécessaire de renouveler chaque année une demande à la Ville, et de subventions extraordinaires liées à un projet ou à une activité particulière, ou encore de garanties de déficit. A ceci s'ajoutent encore, hors règlement, les subventions annuelles non pérennes, qui ne sont pas liées à un projet particulier mais pour lesquelles la demande doit être renouvelée chaque année. Ce n'est qu'après un certain nombre d'années à recevoir des subventions non pérennes qu'un acteur culturel pourrait éventuellement bénéficier d'une subvention pérenne.

Le règlement ne mentionne ni les conditions d'octroi des subventions, ni les procédures à suivre pour qu'un nouvel acteur souhaitant rejoindre la liste des bénéficiaires de subventions annuelles pérennes puisse déposer une demande.

Cela pose deux problèmes: cela complexifie inutilement le dépôt et le traitement des demandes. Expérience faite, cela nécessite de nombreux échanges d'e-mails avec le Service de la culture jusqu'à ce que le dossier soit enfin complet et conforme aux attentes de ce dernier. C'est une surcharge de travail pour le Service et c'est une bonne source de cheveux gris pour les associations. D'autre part, le fait que les critères ne soient pas disponibles facilement génère un déficit de transparence qui pourrait conduire d'aucuns à imaginer que les décisions sont rendues à la tête du client plutôt que sur la base de critères objectifs.

La présidente. M. P. Wicht, votre temps de parole est bientôt terminé.

Wicht Pascal (UDC). Une meilleure communication permettrait, à peu de frais, de lever le doute, ce qui serait tout bénéfique pour la Ville.

Nous demandons ainsi au Conseil communal:

- de préciser les conditions d'octroi des différents types de subventions;
- de communiquer de manière précise la procédure à remplir pour déposer une demande de subvention, incluant les délais, le détail des pièces et informations à joindre au dossier de demande. Par exemple, sous la forme d'un formulaire de demande (en ligne ou non) ou d'un canevas qui serait une possibilité de simplifier des choses.

Je vous remercie de soutenir ce postulat qui est totalement apolitique mais qui se veut en faveur d'une culture vivante dans notre ville.

Rugo Claudio (PA). J'ai eu affaire à de nombreuses reprises au Service culturel et, pour mémoire, je vais vous parler d'une petite anecdote qui a eu lieu avec Monsieur feu Michel Ducrest.

J'avais l'orchestre de salsa Callao, au sein duquel certains membres ici ont joué parce que c'était 20 musiciens avec des violons et une section de cordes. J'avais fait une demande pour des cassettes. M. M. Ducrest m'avait bien sûr refusé l'octroi de la demande. Une semaine après, je le croise dans la rue devant chez Grauwiller et il me dit: "Ah, j'ai retrouvé de l'argent dans mon tiroir, vous pouvez passer, j'ai CHF 1'500.- pour vous". C'est une anecdote, mais cela en dit long sur la manière dont on donnait l'argent aux acteurs culturels.

Par la suite, il y a eu des CD. A chaque CD c'était CHF 1'000.- que le producteur ou le groupe recevait. Ensuite le CD s'est dématérialisé et il n'y a plus eu de subventions par rapport aux CD.

Je connais très bien les démarches de M. P. Wicht et je le félicite parce que moi-même je dirigeais une fanfare, la fanfare de Faoug, 4^{ème} catégorie. Je connais un peu les engrenages ou la comptabilité de ces orchestres. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'aller vous écouter à Jolimont et vous félicite de jouer de l'euphonium dans cet ensemble.

Dietrich Benoît (PS). Le groupe socialiste s'est penché attentivement sur le postulat n° 104. Nous comprenons entièrement le souci de transparence demandé par le postulat et soutenons entièrement le besoin de simplification de procédure demandé autant par les amateurs que les professionnels du milieu culturel depuis de nombreuses années. Ces demandes rejoignent celles que nous avons émises dans le postulat n° 60, transmis il y a une année.

Nous sommes cependant restés perplexes sur d'autres éléments.

Premièrement, beaucoup de choses allant dans le sens du postulat sont en cours. Des travaux impliquant le milieu culturel au sens très large pour une révision de la loi sur les affaires culturelles ont débuté en avril. Cette loi sera probablement débattue et votée au Grand Conseil dans 2-3 ans. Cela paraît rendre une action du Conseil Communal compliquée sur un délai court.

Deuxièmement, un coordinateur-riche administratif-ve, ayant pour but d'aider toute institution qui le souhaite à faire ses demandes, sera engagé-e par l'association "Le Buro", avec le soutien de l'Etat, de la Ville et de La LoRo dès cet été.

Finalement, certains d'entre nous craignent aussi qu'avec des conditions d'octroi trop précises, il devienne difficile pour des projets transdisciplinaires de plus en plus communs d'entrer dans des cases et d'être subventionnés.

Concrètement, nous estimons que ce postulat ne va pas nécessairement permettre de remédier à la problématique déplorable qui est que, amateurs comme professionnels, doivent consacrer un temps considérable et jamais payé à la recherche de fonds plutôt qu'à la création.

Comme l'a dit M. P. Wicht, ce postulat est apolitique. Les membres du groupe socialiste vont donc voter de manière libre.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 8 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 104 de Mmes et MM. Pascal Wicht, Thierry Pochon, Mario Parpan, Adrienne Salina, Hervé Bourrier et Claudine Sautaux.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.33 à 21.55 heures.

Motion d'ordre

Delaloye Sophie (PS). Il est quasiment 22.00 heures. Etant donné que les "Divers" prennent en général plus d'une heure, je pense que ce n'est pas très raisonnable de nous lancer dans la deuxième lecture du règlement général de police, de crainte qu'il ne nous entraîne au bout de la nuit. Je remercie toutes les personnes dont les paupières tombent un petit peu de soutenir ma motion d'ordre.

Vote sur la motion d'ordre

La proposition de Mme Sophie Delaloye d'interrompre la séance et de passer directement aux "Divers" est acceptée par 58 voix contre 4 et 7 abstentions.

23. Divers

A. Nouvelle résolution

La présidente. Je prie les auteurs de la résolution de la lire et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

Delaloye Sophie (PS). Le texte de notre résolution est celui-ci:

Constatant que 52 ans après l'octroi du droit de vote des femmes et 42 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale,

Le revenu des femmes est en moyenne 43.2% inférieur à celui des hommes;
Les femmes touchent des rentes en moyenne 34.6% plus basses que celles des hommes;
22% des femmes déclarent avoir été victimes d'un acte sexuel non consenti en Suisse;
70% des jeunes femmes craignent que leur maternité leur porte préjudice sur un plan professionnel;

nous demandons que la Ville de Fribourg affirme son soutien aux revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023, en particulier celles visant à

- Atteindre l'égalité salariale et éliminer les écarts de rentes dans l'AVS et le deuxième pilier;
- Encourager les mesures de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les LGBTQIA+ phobies dans tous les domaines de la société;
- Rendre accessible à toutes et à tous l'accueil extrafamilial pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Nous souhaitons que cette résolution soit transmise:

- à la presse locale et régionale;
- au Conseil communal de la Ville de Fribourg.

Nous souhaitons qu'elle soit publiée sur le site internet de la Ville et mentionnée dans la brochure 1700 avec une place plus importante que dans le simple résumé des séances.

Discussion générale

Wicht Pascal (UDC). Notre groupe s'opposera à la transmission de cette résolution. En effet, tout en reconnaissant pleinement l'importance de l'égalité salariale, de l'égalité des chances et de la lutte contre toute forme de violence, il y a beaucoup d'autres revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023 que nous ne pouvons en aucun cas soutenir, parmi lesquelles:

- La réduction généralisée du temps de travail;
- L'abolition du système de retraite des piliers pour un seul pilier;
- L'abolition du système d'assurances maladie privées;
- L'extension des droits politiques des migrants;
- Un droit de sol inconditionnel pour toutes les personnes;
- La transformation du système économique vers un système socialiste;
- L'intégration dans l'enseignement de la propagande, notamment "la transmission des valeurs queer [...] et écosocialistes";
- Et, je cite, "*un service public fort, gratuit et de qualité pour assumer collectivement le travail de care (travail éducatif, domestique et de soin)*". Vous avez bien entendu: l'étatisation de l'éducation et du travail domestique.

Ces différentes revendications n'ont rien à voir avec la question légitime des droits des femmes mais sont bel et bien des revendications, pour la plupart de longue date, de la gauche, visant à la transformation de la société et de l'économie vers le paradis socialiste.

Aussi, comme parti de droite, nous refuserons de soutenir cette résolution et ce manifeste qui est violet à l'extérieur et rouge à l'intérieur.

Vote

C'est par 43 voix contre 17 et 9 abstentions que le Conseil général adopte la résolution au sujet du soutien à la Grève féministe du 14 juin 2023.

La présidente. Cette résolution sera communiquée de la manière suivante:

- à la presse locale et régionale
- au Conseil communal de la Ville de Fribourg
- sur le site internet de la Ville de Fribourg
- dans la brochure 1700 avec une place plus importante que le résumé des séances

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 105 de M. Andrey Nazheskin (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer davantage de défibrillateurs sur le territoire communal

Nazheskin Andrey (UDC).

Développement du postulat

Les défibrillateurs sont des outils vitaux pour administrer les premiers secours en cas d'arrêt cardiaque. Leur utilisation rapide et adéquate peut faire la différence entre la vie et la mort. En augmentant le nombre de défibrillateurs dans notre ville, nous pourrions sauver des vies et améliorer la sécurité de nos quartiers. Je suis d'avis qu'il est crucial de prendre des mesures concrètes pour assurer la présence adéquate de défibrillateurs dans les quartiers de la ville de Fribourg.

Selon le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014. Il y a actuellement six défibrillateurs en ville de Fribourg (à la piscine du Levant, à la piscine de la Motta, à la deuxième piste de glace, à la halle omnisports de Saint-Léonard, aux ateliers des Neigles et à la décharge de Châtillon), ce qui est nettement insuffisant.

Il est indiqué que le Conseil d'Etat rédigera un rapport sur l'utilisation des défibrillateurs dans le canton et sur les possibilités de former des écoliers à l'usage de cet appareil, selon La Liberté du jeudi 27 mars 2014.

Il avait également été mentionné les propositions suivantes par le Conseil Communal:

- Inscrire tous les appareils de la Ville au 144 en vue de leur géolocalisation, ce qui permettra à la Fondation Fribourg Coeur d'avoir des appareils à disposition.
- Donner à la Fondation Fribourg Coeur la liste des personnes qui ont suivi un cours sur le fonctionnement de ces appareils mais sans que ces dernières ne soient obligées de répondre

favorablement à leur demande.

- Faire l'acquisition de deux défibrillateurs (environ CHF 3'500.- HT / pc) qui seraient installés l'un, à la Maison de Ville et l'autre, à l'Hôpital des Bourgeois.

Qu'en est-il?

Voici quelques points que nous devrions encore étudier:

1. Évaluation des besoins: le dernier rapport a été effectué en 2010! La Ville s'est beaucoup agrandie et nous devrions dès lors effectuer une nouvelle évaluation approfondie des quartiers de la ville pour déterminer les emplacements stratégiques où les défibrillateurs seraient vraiment nécessaires. Prendre en compte la densité de population, des zones à risque, des lieux publics fréquentés (tels que les parcs, les centres communautaires, les installations sportives, les écoles, les centres commerciaux) et des distances aux services médicaux.
2. Collaboration avec les services d'urgence: travailler en étroite collaboration avec les services médicaux d'urgence locaux (ambulances, médecins, pompiers) pour améliorer la coordination des secours en cas d'urgence cardiaque. Ils peuvent fournir des conseils et des orientations pour une meilleure distribution des défibrillateurs dans les quartiers.

Nous pourrions également proposer une collaboration avec les entreprises locales afin de solliciter leur soutien dans l'installation de défibrillateurs. Certaines entreprises pourraient être disposées à financer le rachat d'un défibrillateur pour leur propre établissement, ce qui pourrait également bénéficier aux résidents du quartier.

Merci de prendre le temps de lire ces quelques propositions sur ce sujet qui me tient à cœur et qui pourrait être bénéfique à notre ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 106 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer un concept de First Friday dans le périmètre de la rue de Lausanne et autour de la Cathédrale

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

Les travaux de construction autour de la Cathédrale battent leur plein et la zone autour de ce lieu emblématique de Fribourg devrait être prête à se montrer à la population à l'automne 2024 sous un nouveau jour. Après cette période transitoire et afin de redonner vie au secteur après les travaux et encourager ta population fribourgeoise (et au-delà) à se réapproprier ce lieu, la Ville de Fribourg a tout intérêt à mettre en place des stratégies et à préparer des activités dès maintenant.

Le Réseau Vieille Ville s'est déjà penché sur cette question en 2018/2019 et a rédigé à la fois une analyse de ville et une stratégie de valorisation. Cette stratégie de valorisation identifie des mesures susceptibles de contribuer à la revitalisation de la ville historique (en particulier du périmètre "Rue de Lausanne" et "Bourg-Cathédrale"). Suite à la construction de centres commerciaux en périphérie ainsi qu'à l'émergence du commerce en ligne, ce périmètre est en effet confronté, comme de nombreuses autres villes, à un changement structurel qui se traduit par une perte de vitalité du commerce de détail. L'une des mesures identifiées consiste à augmenter la qualité de séjour et de la convivialité de l'espace Tilleul- Cathédrale et à soutenir les commerçants actuels et futurs par une invitation à flâner, siroter, faire du lèche-vitrine.

Avec le "First Friday", la Ville de Bienne a mis en place un concept qui invite précisément à cela. Il s'agit d'une manifestation au cours de laquelle différents magasins, galeries et restaurants du centre-ville de Bienne ouvrent leurs portes plus longtemps chaque premier vendredi du mois et proposent des activités spéciales en impliquant notamment le milieu artistique (concerts, performances, expositions, etc.). Le First Friday vise à encourager les gens à explorer le centre-ville de Bienne et à y découvrir la diversité des commerces locaux. C'est l'occasion pour tous de profiter d'une atmosphère animée et de participer à une soirée conviviale.

Grâce à sa grande majorité de petits commerces locaux, les ruelles autour de la Cathédrale et de la rue de Lausanne, se prêtent à un concept similaire en ville de Fribourg. Cela permettrait de soutenir le commerce et de faire connaître à la population la zone autour de la Cathédrale, qui brillera d'un nouvel éclat. En outre, avec la vente du vendredi soir, il existe déjà aujourd'hui la possibilité d'organiser un éventuel événement jusqu'à une heure tardive (22h00).

Par ce postulat, le Conseil Général demande au Conseil Communal d'examiner comment le concept du First Friday pourrait également être développé dans la zone autour de la Cathédrale / rue de Lausanne. Il sera pertinent de s'inspirer des expériences faites dans des villes comme Bienne et d'impliquer les interlocuteurs concernés (associations (de quartier), restaurateurs, commerces et boutiques, actrices et acteurs culturels locaux) ainsi que les différents secteurs concernés de l'administration communale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 107 de Mmes Anne Butty Revaz et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'établir une étude sur les locataires des places de parc de parking souterraines en ville de Fribourg

Revaz Caroline (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

La ville de Fribourg possède un certain nombre de parkings souterrains en main privée. Ce postulat demande la réalisation d'une étude approfondie sur les locataires des places de parc de parking souterraines situées en ville de Fribourg. L'objectif de cette étude est de recueillir des informations essentielles sur les personnes qui louent ces places de parking, leur lieu de résidence et les activités qu'elles pratiquent. Les places de parc de parking souterraines sont des infrastructures importantes

pour la mobilité urbaine et la gestion de l'espace public. Cependant, peu d'informations sont actuellement disponibles sur les locataires de ces places, ce qui limite la compréhension de l'utilisation de ces installations et de leur impact sur la ville.

Par conséquent, ce postulat propose une étude complète afin de répondre aux questions suivantes:

1. Qui loue les places de parc de parking souterraines en ville de Fribourg?
2. Où vivent les personnes qui louent ces places de parking? Une analyse de la provenance géographique des locataires permettrait de comprendre si ce sont principalement des résidents de la ville de Fribourg ou des personnes venant de l'extérieur.
3. Quelles activités pratiquent ces personnes? Il serait intéressant de savoir si les locataires des places de parking souterraines sont principalement des résidents travaillant dans la ville, des visiteurs réguliers ou des personnes exerçant des activités spécifiques (commerciales, récréatives, etc.).

Cette étude permettra d'obtenir des données précieuses pour la planification urbaine, la mobilité durable et la gestion efficace de l'espace public. Les résultats de cette étude pourront également servir de base à de futures décisions concernant la politique de mobilité et les politiques de tarification.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 108 de Mmes Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Elisa Nobs, Simon Jordan (CG-PCS), François Miche et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier des stratégies de préservation de la colline du Torry pour limiter/éviter les constructions

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

La colline du Torry fait partie des dernières parcelles non construites de notre ville.

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier diverses stratégies pour la préserver, telles que celles de la retirer de la zone à bâtir, de la mettre en zone d'intérêt général et y créer un parc urbain ou d'établir un moratoire de 20 ans en la préservant telle quelle.

La zone concernée est signalée en jaune ci-dessous



Nos arguments:

- Préserver le paysage qui reste dans notre ville en s'alignant sur la commune de Granges-Paccot qui a retiré de la zone à bâtir la partie de la colline sur son territoire.
- Préserver la vue (aménité) depuis la colline sur la ville et ses environs.
- S'ajuster à l'évolution démographique estimée pour 2030 et 2050 qui est bien plus faible que prévue et prendre en compte, dans une approche systémique, les autres projets immobiliers prévus dans la ville pour couvrir les éventuels besoins de logements. Le besoin actuel en logements ne justifie pas la création d'un quartier de haute densité de près de 130'000 m².
- Garder un lieu de détente, voire d'agriculture urbaine, pour le quartier du Torry et la ville de Fribourg.
- Stopper les frais des promoteurs pour une zone que l'on voudrait préserver en zone nature.
- Promouvoir une logique participative entre promoteurs, Ville et population pour que cette dernière puisse être informée, consultée et être en mesure de développer des idées à propos des projets de cette envergure.

L'accès pour la mobilité n'est pas idéal. Aucune ligne de bus n'est prévue dans les PA 3 et PA 4 pour desservir le secteur. En outre, entre l'hypothétique future halte à Agy et les immeubles du haut, il y a près de 400 m et 50 m de dénivellation

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 134 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la distribution des vignettes de stationnement

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 avril 2023, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"J'aimerais connaître le nombre de vignettes distribuées et de places extérieures disponibles par quartier depuis 2016, selon le document transmis à M. le conseiller communal, P.-O. Nobs.

En outre, le nombre de vignettes pour les employé·e·s communaux·ales et les enseignant·e·s a diminué depuis 2020. Pouvez-vous nous en donner l'explication et préciser si ces places ont été compensées d'une autre manière?"

Réponse du Conseil communal

Les valeurs se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Quartier	Nb places de parc accessibles aux vignettes	Nb de vignettes en 2022	Ratio
Alt (A)	139	147	1.05 %
Bourg (C)	386	326	0.84 %
Gambach (B)	231	85	0.36 %
Pérolles (D)	482	363	0.75 %
Jura (F)	655	323	0.49 %
Vignettaz-Nord (G)	311	195	0.62 %
Auge (H)	338	235	0.69 %
Neuveville (E)	463	271	0.58 %
Cliniques (I)	129	60	0.46 %
Beaumont (J)	239	116	0.48 %
Schönberg (K)	302	115	0.38 %
Total	3'675	2'236	0.60 %

Par ailleurs, sa question portait également sur la diminution du nombre de vignettes pour les employés communaux et les enseignant·e·s depuis 2020 et les éventuelles mesures de compensation.

A ce propos, nous pouvons indiquer que le nombre d'autorisations de stationnement délivrées pour les employés communaux et les enseignant·e·s varie chaque année sans que le nombre de places de parc mises à disposition varie. Comme les places de parc sont mises à disposition en pool, il n'y a pas forcément de corrélation entre l'évolution du nombre d'autorisations et le nombre de places de parc. On remarque à ce propos une diminution du nombre d'autorisations dans plusieurs établissements scolaires. Le nombre de places de parc mises à disposition est resté stable.

Grady Véronique (PLR). Je ne suis pas du tout satisfaite de la réponse.

Ma question semblait pourtant claire et je vais la répéter ici: "J'aimerais connaître le nombre de vignettes distribuées et de places extérieures disponibles par quartier depuis 2016".

Dans votre réponse, vous ne transmettez les informations que pour 2022. Pour simplifier votre travail, j'avais même déjà rempli un fichier Excel qu'il ne restait plus qu'à compléter. Je constate que vous l'avez délibérément ignoré. Vous savez pertinemment pourquoi je pose cette question et je sais pertinemment pourquoi vous l'esquivez. En qualité de Ministre des sports, vous connaissez le caractère des sportifs de haut niveau et celle que je fus sait faire preuve de ténacité. Par conséquent, je tiens à vous informer que je vous poserai la même question, à chaque session si nécessaire, jusqu'à ce que vous daigniez y répondre à satisfaction.

- n° 135 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la connexion de la Basse-Ville au réseau de chauffage à distance

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

En séance du Conseil général du 4 avril 2023, Mme V. Grady a interrogé le Conseil communal au sujet de la connexion de la Basse-Ville au réseau de chauffage à distance.

Mise en contexte des questions

"Auch in der Unterstadt stellt sich für viele Bewohner·innen die Frage, durch welche Heizsysteme sie ihre bisherigen mit Heizöl oder Gas betriebenen Anlagen ersetzen können. Überlegungen zur Nachhaltigkeit werden gemacht. Die Stadt hat in den letzten Jahren viel Effort in den Ausbau nachhaltiger Heizsysteme gelegt, es gibt diverse Merkblätter und Leitfäden zum Thema.

Die Installation von Solaranlagen wurde in der Unterstadt aus Gründen des Denkmalschutzes bisher in der Regel abgelehnt.

Zum Anschluss ans Fernwärmenetz ist in der Broschüre 'Freiburg und seine Energiewende' das Folgende zu lesen: 'Dans les périmètres C et D, les fournisseurs CAD peuvent proposer un raccordement au cas par cas'."

Réponse du Conseil communal

Question 1

- *Ist es absehbar, dass die Montage von Solaranlagen mit dem Aufkommen der optisch unauffälligeren Solarziegel in der Unterstadt erlaubt werden wird?*

Réponse

Le cas des installations solaires en ville de Fribourg est traité à l'art. 340 du règlement communal d'urbanisme (RCU) actuellement applicable (5^{ème} enquête publique):

Art. 340 Installations solaires thermiques et photovoltaïques

¹ La procédure liée aux installations solaires est régie exclusivement par le droit fédéral et cantonal.

² Dans les zones de protection, au sens de l'Art. 59 LATeC, sur et aux abords des bâtiments protégés, la procédure de permis de construire est obligatoire.

³ Pour le surplus, la Directive concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) est applicable.

Ainsi, la Commune ne s'oppose pas à la construction d'installations solaires en Basse-Ville, mais exige qu'une procédure de permis de construire soit réalisée. Dans le cadre de cette procédure, la Commune délivrera le permis sur la base des prescriptions en la matière et des préavis des différents Services cantonaux. Dans les faits, et en regard des prescriptions patrimoniales, l'obtention d'un permis de construire pour un projet situé en Basse-Ville est encore très contrainte. Toutefois, comme le mentionne la question, les avancées de la technologie solaire sont rapides et le Conseil communal ose ainsi espérer que des projets solaires en Basse-Ville pourront recevoir prochainement des préavis favorables et ainsi obtenir un permis de construire.

Questions 2 et 3

- *Wie sieht die konkrete Handhabung bezüglich Anschluss der Unterstadt ans Fernwärmenetz aus, wenn ein solcher "von Fall zu Fall vom Anbieter vorgeschlagen" werden soll?*
- *Aus welchen Gründen ist in der Unterstadt ein grossflächiger Anschluss ans Fernwärmenetz nicht vorgesehen?*

Réponse

Dans la stratégie énergétique communale développée en 2018 par la Ville, et intégrée depuis dans le PAL, le territoire communal a été découpé en quatre périmètres énergétiques définissant les exigences pour l'approvisionnement en chaleur pour le chauffage des bâtiments et la préparation de l'eau chaude sanitaire. Chacun des quatre secteurs regroupe des zones de la ville présentant des caractéristiques énergétiques similaires (besoins en chaleur, contraintes et opportunités d'approvisionnement, etc.). Ci-après les quatre secteurs avec l'ordre de priorité des solutions techniques. Il est à noter qu'un projet essentiellement basé sur les énergies renouvelables permet dans tous les cas de déroger à l'ordre de priorité ci-dessous.

Périmètre A et B: Priorité aux réseaux de chauffage à distance

Ces deux périmètres sont tout à fait adaptés au déploiement à large échelle des réseaux CAD car la densité de constructions (et donc de la demande en énergie) y est relativement élevée et les contraintes de développement des réseaux y sont en général plutôt faibles. La construction de systèmes individuels de production de chaleur renouvelable serait en revanche techniquement complexe dans ces zones. La Ville a ainsi pour objectif d'y déployer massivement les réseaux de CAD.

Périmètre C: Priorité aux énergies renouvelables individuelles

La faible densité des constructions dans ce périmètre ne permet pas de justifier la construction d'un réseau CAD. En effet, les investissements financiers nécessaires seraient

totallement disproportionnés. Ce périmètre n'ayant que peu de contraintes pour la mise en place des divers systèmes de chauffage à énergie renouvelable (pompe à chaleur géothermique, pompe à chaleur sur l'air, chaudière à bois), la Ville a décidé d'en faire une priorité.

Périmètre D: Couverture énergétique légale minimale avec des énergies renouvelables

Dans ce périmètre, dont fait partie la Basse-Ville, les contraintes techniques sont fortes, tant pour le déploiement des réseaux CAD (rue étroites avec un sous-sol déjà engorgé (gaz, électricité, télécom, caves, etc.)) que pour les autres énergies renouvelables (habitat contigu, qualité de l'air, surfaces disponibles limitées, etc.). Pour les réseaux CAD, les contraintes techniques présentes dans de nombreuses rues ne permettent tout simplement pas d'y implanter les infrastructures nécessaires et rendent ainsi très compliquée la mise en place d'un réseau continu. Conscient de ces contraintes, le Conseil communal a décidé de ne pas édicter d'exigences spécifiques pour ce périmètre. Ainsi, seules les exigences cantonales en la matière y sont applicables.

Néanmoins, le Conseil communal est conscient des difficultés techniques, patrimoniales et administratives pour réaliser la transition énergétique des bâtiments sis en Vieille-Ville. Dans cette dernière, le simple fait de satisfaire les exigences de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie peut constituer un défi. Ainsi, dans le but de trouver des alternatives pour ce secteur, le Conseil communal a mis au budget 2023 un montant pour réaliser une étude d'opportunité pour la réalisation de micro-CAD.

Question 4

- *Wären die geplanten Bauarbeiten wie bei Pertuis, auf dem Klein-Sankt-Johann Platz oder auf der Bernbrücke nicht die Gelegenheit, die Vorbereitung des Fernwärmenetzes in diesen Gebieten zu integrieren?*

Réponse

Ces secteurs n'étant pas situés dans un périmètre donnant la priorité aux réseaux CAD, pour les raisons évoquées précédemment, les travaux préparatoires mentionnés dans la question n'ont de ce fait pas été entrepris.

In der Sitzung des Generalrates vom 4. April 2023 stellt Bettina Noll dem Gemeinderat Fragen zum Anschluss der Unterstadt an das Fernwärmenetz.

Hintergrund der Fragen

"Auch in der Unterstadt stellt sich für viele Bewohner:innen die Frage, durch welche Heizsysteme sie ihre bisherigen mit Heizöl oder Gas betriebenen Anlagen ersetzen können. Überlegungen zur Nachhaltigkeit werden gemacht. Die Stadt hat in den letzten Jahren viel Effort in den Ausbau nachhaltiger Heizsysteme gelegt, es gibt diverse Merkblätter und Leitfäden zum Thema.

Die Installation von Solaranlagen wurde in der Unterstadt aus Gründen des Denkmalschutzes bisher in der Regel abgelehnt.

Zum Anschluss ans Fernwärmenetz ist in der Broschüre 'Freiburg und seine Energiewende' das Folgende zu lesen: 'Dans les périmètres C et D, les fournisseurs CAD peuvent proposer un raccordement au cas par cas.' (In den Perimetern C und D können die Anbieter von Fernwärmenetzen einen Anschluss von Fall zu Fall anbieten.)

Antwort des Gemeinderates

Frage 1

- *Ist es absehbar, dass die Montage von Solaranlagen mit dem Aufkommen der optisch unauffälligeren Solarziegel in der Unterstadt erlaubt werden wird?*

Antwort

Der Fall der Solaranlagen in der Stadt Freiburg ist Gegenstand von Art. 340 des derzeit geltenden Gemeindebaureglements (fünfte öffentliche Planaufgabe):

Art. 340 Thermische und photovoltaische Solaranlagen

¹ *Das Verfahren im Zusammenhang mit den Solaranlagen richtet sich ausschliesslich nach dem eidgenössischen und dem kantonalen Recht.*

² *In den Schutzzonen im Sinn von Art. 59 RPBG ist das Bauverfahren auf und in der Umgebung der geschützten Gebäude obligatorisch.*

³ *Im Übrigen gilt die Richtlinie über die architektonische Integration von thermischen und photovoltaischen Solaranlagen der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD).*

Die Gemeinde widersetzt sich also nicht dem Bau von Solaranlagen in der Unterstadt, verlangt aber, dass ein Baubewilligungsverfahren durchgeführt wird. Im Rahmen dieses Verfahrens wird die Gemeinde die Bewilligung auf der Grundlage der diesbezüglich geltenden Vorschriften und der Stellungnahme der verschiedenen kantonalen Ämter erteilen. In der Praxis ist eine Baubewilligung für ein Vorhaben in der Unterstadt aufgrund der Auflagen zum Schutze des Kulturerbes immer noch schwierig zu erhalten. Angesichts der Tatsache, dass die Solartechnologie rasch Fortschritte macht, wie in der Frage erwähnt, ist der Gemeinderat zuversichtlich, dass Solarprojekte in der Unterstadt bald positive Vorbescheide und damit eine Baubewilligung erhalten werden.

Fragen 2 und 3

- *Wie sieht die konkrete Handhabung bezüglich Anschluss der Unterstadt ans Fernwärmenetz aus, wenn ein solcher "von Fall zu Fall vom Anbieter vorgeschlagen" werden soll?*
- *Aus welchen Gründen ist in der Unterstadt ein grossflächiger Anschluss ans Fernwärmenetz nicht vorgesehen?*

Antwort

In der Energiestrategie der Gemeinde, 2018 von der Stadt entwickelt und seither in den Ortsplan (OP) integriert, wurde das Gemeindegebiet in vier Energieperimeter aufgeteilt. Diese definieren die Anforderungen an die Wärmeversorgung für das Heizen der Gebäude und die

Warmwasseraufbereitung. Jeder der vier Sektoren umfasst Gebiete der Stadt mit ähnlichen energiewirtschaftlichen Charakteristiken (Wärmebedarf, Einschränkungen und Möglichkeiten der Versorgung usw.). Nachfolgend die vier Sektoren mit der Reihenfolge der Priorisierungen der technischen Lösungen. Darauf hinzuweisen ist, dass ein Projekt, welches hauptsächlich auf den erneuerbaren Energien beruht, in jedem Fall eine Abweichung von der nachstehenden Prioritätsreihenfolge möglich macht.

Perimeter A und B: Vorrang für Fernwärmenetze

Diese beiden Perimeter eignen sich ausgezeichnet für den grossflächigen Einsatz von Fernwärmenetzen, da die Bebauungsdichte (und damit der Bedarf an Energie) hier relativ hoch ist und die Einschränkungen für den Ausbau der Netze eher gering sind. Der Bau von individuellen Systemen zur Erzeugung von erneuerbarer Wärme wäre in diesen Zonen hingegen in technischer Hinsicht komplex. Die Stadt hat sich deshalb zum Ziel gesetzt, die Fernwärmenetze dort massiv aufzubauen.

Perimeter C: Vorrang für individuelle erneuerbare Energien

Die schwache Bebauungsdichte in diesem Perimeter rechtfertigt nicht den Bau eines Fernwärmenetzes. Die erforderlichen finanziellen Investitionen wären nämlich völlig unverhältnismässig. In diesem Perimeter gibt es nur wenige Einschränkungen für die Einrichtung verschiedener Heizsysteme mit erneuerbarer Energie (Erdwärmepumpe, Luftwärmepumpe, Holzheizkessel); deshalb hat die Stadt beschlossen, diesem Perimeter Priorität einzuräumen.

Perimeter D: Gesetzliche Mindestenergiedeckung mit erneuerbaren Energien

In diesem Perimeter, zu dem auch die Unterstadt gehört, sind die technischen Einschränkungen gross, und dies sowohl für den Bau der Fernwärmenetze (enge Gassen mit bereits stark belegtem Untergrund (Gas, Strom, Telekommunikation, Keller usw.) wie auch für die anderen erneuerbaren Energien (aneinandergrenzende Häuser, Luftqualität, begrenzte verfügbare Flächen usw.). Was die Fernwärmenetze angeht, so ermöglichen es die technischen Einschränkungen in zahlreichen Gassen ganz einfach nicht, die erforderlichen Infrastrukturen zu erstellen; das macht die Einrichtung eines durchgehenden Netzes sehr kompliziert. Weil er sich dieser Einschränkungen bewusst ist, hat der Gemeinderat daher beschlossen, keine spezifischen Anforderungen für diesen Perimeter zu erlassen. Es gelten dort somit einzig die kantonalen Anforderungen.

Der Gemeinderat ist sich indessen der technischen, vermögensrechtlichen und administrativen Schwierigkeiten bewusst, um die Energiewende in den Gebäuden der Altstadt umzusetzen. In der Altstadt kann bereits die Erfüllung der Anforderungen des neuen kantonalen Energiegesetzes eine Herausforderung darstellen. Um deshalb alternative Lösungen für diesen Sektor zu finden, hat der Gemeinderat einen Betrag ins Budget 2023 aufgenommen, um eine Machbarkeitsstudie zur Realisierung von Mikro-Fernwärmenetzen zu erarbeiten.

Frage 4

- *Wären die geplanten Bauarbeiten wie bei Pertuis, auf dem Klein-Sankt-Johann-Platz oder auf der Bernbrücke nicht die Gelegenheit, die Vorbereitung des Fernwärmenetzes in diesen Gebieten zu integrieren?*

Antwort

Weil diese Sektoren nicht zu einem Perimeter gehören, der den Fernwärmenetzen Vorrang einräumt, wurden die in der Frage erwähnten Vorbereitungsarbeiten aus den oben genannten Gründen nicht durchgeführt.

Noll Bettina (Vert-e-s). Ich bedanke mich für die detaillierte Antwort. Le montant prévu pour le budget 2023 pour une étude de faisabilité de mini-CAD en Basse-Ville et la réponse en deux langues me font particulièrement plaisir.

- n° 138 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à la mise en place d'un pilier public numérique en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

En séance du Conseil général du 4 avril 2023, Mme M.-C. Rey-Baeriswyl a interrogé le Conseil communal au sujet à la mise en place d'un pilier public numérique en ville de Fribourg.

Résumé de la question

"Le pilier public est le plus vieux support officiel pour les communications des autorités à la population. La loi a souvent rendu son usage obligatoire. Par exemple, l'article 83 LATeC impose la publication au pilier public des avis d'enquête relatifs aux plans d'affectation des zones, des plans d'aménagement de détail et de leur réglementation.

Le pilier public a donc une fonction importante pour relier le monde politique et le monde citoyen, pour faire connaître des droits ou faciliter la transparence. Pourtant, bien des habitant-e-s ignorent, d'une part, l'existence de cet affichage et, d'autre part, son emplacement.

A Fribourg, il n'existe qu'un seul petit tableau d'affichage situé à proximité de la place Georges-Python. Malheureusement, les personnes à mobilité réduite sont dans l'impossibilité de lire les avis affichés, parce que le pilier public est mal placé et tout en hauteur.

De nombreuses communes ont choisi de faciliter l'accessibilité inconditionnelle de toutes et de tous en mettant en place un pilier public numérique sur leur site informatique.

Ma question est la suivante: comment la Commune peut-elle ou envisage-t-elle d'améliorer ce service à la population? Peut-elle mettre en place un pilier public numérique et informer de son existence via le 1700?

Je vous remercie de votre réponse et me réjouis qu'un tel dispositif soit implémenté car il rejoint la logique qui vous anime quand vous choisissez d'utiliser le langage simplifié pour certaines pages du site de la Ville."

Réponse du Conseil communal

Entre autres moyens de communication, dont la diffusion dans la Feuille officielle, la législation fribourgeoise prévoit en effet l'affichage au pilier public d'informations relevant de divers domaines d'activité. On peut citer en premier lieu l'aménagement du territoire (avis de mises à l'enquête, art. 83 LATeC) ou l'exercice des droits politiques (résultats des votations et élections communales, art. 28, 34, 62 et 152 LEDP).

Toutefois, et quand bien même le pilier public reste une obligation légale et non alternative, l'évolution de la société vers l'ère numérique a peu à peu minimisé son importance - en particulier dans les grandes communes - au profit d'autres moyens d'information vraisemblablement plus efficaces, parmi lesquels figurent, pour la Ville de Fribourg, le bulletin communal 1700, les comptes sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn, l'application pour téléphone mobile iSarine depuis peu et, surtout, le site internet officiel (<https://www.ville-fribourg.ch/>). Ce dernier contient une multitude de renseignements utiles aux habitantes et habitants.

Pour donner suite à votre question et dans une volonté d'accessibilité de l'information officielle au plus grand nombre, des améliorations vont être apportées à court terme au site internet. La mise en place d'une page supplémentaire fournissant dans le détail les informations relatives aux mises à l'enquête publique était d'ores et déjà en cours et sera bientôt effective. De plus, une nouvelle page intitulée "Pilier public" va prochainement être ajoutée. Elle listera des liens vers d'autres pages du site, regroupés par catégorie. De plus, chaque nouvelle information publiée fera l'objet d'une actualité sur la page d'accueil du site.

Quant à l'emplacement du pilier public actuel (cf. photo ci-dessous), s'il n'est peut-être pas totalement idéal, il reste accessible, sur un trottoir en plein centre-ville. Le déplacer à proximité de la Maison de Ville n'augmenterait sans doute pas sa visibilité ni son accessibilité. Un code QR va toutefois être ajouté sur le pilier public, afin d'orienter la population vers le site Internet de la Ville. En parallèle, la localisation physique du pilier public va être intégrée à la page virtuelle "Pilier public" du site internet. L'existence de cette dernière sera en outre signalée dans un prochain numéro du 1700, ainsi que sur la page d'accueil du site internet, les réseaux sociaux et l'application iSarine.



Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal, spécifiquement, M. le syndic et ses Services, pour leur réponse détaillée et prometteuse.

Les développements prévus et pour certains, en voie de réalisation, répondent à ma question. Ils devraient améliorer le service à la population, faciliter la transparence et respecter le droit des habitant·e·s, notamment pour les questions d'aménagement du territoire (art. 83 LATeC). Vous le dites: "le pilier public reste une obligation légale et non alternative".

Je pourrais encore souhaiter que la logique du langage facile à comprendre et simplifié soit utilisé là où il est possible et adéquat, et que l'indication de l'emplacement physique du pilier public soit systématiquement rappelée dans le 1700.

E. Nouvelles questions

- n° 140 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la pénurie en personnel et aux conditions de travail dans les crèches de la ville de Fribourg

Jordan Samuel (PS). Permettez-moi de poser les questions suivantes, qui m'ont été relayées par des représentant·e·s de comités de crèches de la ville de Fribourg.

Comme vous le savez peut-être, la situation est jugée aujourd'hui préoccupante par certaines crèches de la ville de Fribourg en termes de recrutement de personnel qualifié. La pénurie de personnel formé en crèche ne se limite pas à Fribourg, elle semble constituer un problème dans toute la Suisse. Les conditions de travail et le manque de reconnaissance du personnel apparaissent comme les principales raisons de cette pénurie.

Ma première question est d'ordre général:

- Le Conseil communal, conscient de cette problématique de pénurie, est-il en mesure de faire quelque chose pour inverser la tendance, afin de ne pas pénaliser les enfants? Le Conseil communal dispose-t-il de leviers d'action?

Les questions suivantes concernent les conditions de travail des employé·e·s de crèche en ville de Fribourg:

- Pourquoi la grille "référence" des salaires pour le personnel de crèche est celle de l'année précédente plutôt que celle de l'année en cours?
- Pourquoi le salaire du personnel de crèche n'augmente-t-il chaque année que par demi-palier plutôt que par palier entier?
- En raison de l'inflation, serait-il envisageable d'indexer les salaires du personnel pour 2023?

Je suis conscient que la question des salaires du personnel de crèches est une affaire privée, qui concerne avant tout les structures concernées. Cependant, le lien entre les crèches et la Ville de Fribourg est néanmoins important, puisque les crèches sont tenues de présenter leur budget - selon des directives préalables - aux autorités compétentes communales.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Concernant, votre première question au sujet de la problématique de pénurie, je peux vous affirmer que le Conseil communal en est conscient. Comme vous l'avez mentionné, elle dépasse largement les frontières communales et cantonales. Comme pour de nombreux métiers exercés principalement par des femmes, les salaires peuvent s'avérer relativement peu attractifs pour attirer des jeunes dans les filières de formation, d'autant plus qu'il s'agit de métiers exigeants à tout point de vue.

A la suite du dépôt de la proposition n° 21, le Conseil communal a entamé une série d'analyses portant précisément sur les leviers d'action dont il dispose. Il a été constaté que la Commune dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre limitée, ce qui comporte des risques importants pour le secteur de la petite enfance, pourtant essentiel à l'encouragement des enfants, à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'attractivité de la Commune pour les familles.

Les coordinatrices petite enfance, en poste depuis septembre 2022, rencontrent actuellement les professionnel-le-s du réseau pour analyser le domaine fribourgeois de la petite enfance, en vue de l'établissement de la stratégie "petite enfance" de la Ville de Fribourg. Il est notamment prévu à cette occasion de rencontrer les différentes filières de formation.

Les travaux pour analyser les différents modèles de gouvernance des structures de la petite enfance, dans le but notamment d'améliorer aussi les leviers d'action de la Commune, sont en cours et le Conseil communal prévoit de répondre à la proposition n° 21 dans le cadre du règlement sur les subventions.

Concernant votre question à propos de la grille "référence", je réponds comme suit. Les salaires du personnel des crèches, qui est engagé par les structures, est calculé selon la grille des salaires de l'Etat. Lorsque les structures présentent leur budget pour l'année à venir à la Ville afin de discuter de la subvention, généralement au mois de mai, la grille des salaires cantonale pour l'année budgétée n'est pas encore disponible. C'est la raison pour laquelle les structures se basent sur la grille de l'année en cours.

Pourquoi le salaire du personnel de crèche n'augmente-t-il chaque année que par demi-palier plutôt que par palier entier? Il s'agit d'une pratique mise en place en mars 2009, d'un commun accord entre les directions de crèches, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et la Commune. Cette question pourrait être analysée dans le cadre de la réponse à la proposition n° 21.

Vous posez la question de savoir si, en raison de l'inflation, il serait envisageable d'indexer les salaires du personnel pour 2023. Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) a été approché par certaines structures à ce sujet entre décembre 2022 et février 2023. Il a rédigé un rapport à l'attention du Conseil communal, qui a rendu sa décision le 14 mars 2023. Comme mentionné par M. S. Jordan, la Ville de Fribourg n'est effectivement pas l'employeur du personnel des crèches et ce sont les comités des crèches qui ont la responsabilité de fixer les salaires de leur personnel – comme décrit avant, selon la grille de salaire de l'Etat. A ce titre, il eut été apprécié que les structures prennent contact avec la Ville dans les meilleurs délais une fois que les discussions sur le renchérissement se sont généralisées, courant 2022. Un montant aurait pu être mis directement au budget 2023. Toutefois, conscient de l'incertitude qui régnait alors, et dans l'intérêt du personnel des crèches, le Conseil communal a décidé de prendre en compte la demande d'indexation salariale proposée par le Service EECS.

J'ajoute que les crèches sont au courant de toutes ces réponses. Elles sont informées de nos décisions et de nos réflexions.

Jordan Samuel (PS). Je suis satisfait de la réponse et vous remercie pour toutes les précisions.

- n° 141 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la présence d'un artisanat durable sur le site de blueFACTORY

Jordan Samuel (PS). J'avais l'habitude, depuis 2019, d'aller faire réparer mes vélos dans un atelier de réparation de vélos qui était établi dans la zone "Garages" de blueFACTORY. Cet atelier était idéalement situé et participait à diversifier et animer ce site stratégique.

La présence de cet atelier était également en adéquation avec les objectifs de développement durable de blueFACTORY qui se veut "un accélérateur d'hybridité, de transversalité et de co-responsabilité dans la transformation vers une société durable, où convergent l'artistique, le social et l'entrepreneuriat", selon le site internet.

Or, faute de garanties suffisantes pour la pérennité du local loué et faute d'alternatives adaptées sur le site, l'atelier de réparation de vélos, qui abritait également "La Case à Stock", a quitté blueFACTORY pour un autre endroit.

D'où mes questions:

- L'artisanat durable a-t-il toujours sa place à blueFACTORY?
- Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal de Fribourg pour garantir la pérennité d'un tel artisanat durable à blueFACTORY?
- Les baux pour les sept locataires de la zone "Garages" sont précaires et à court terme, étant donné que le bâtiment devrait être transformé dans le futur. Existe-t-il des alternatives viables sur le site de blueFACTORY pour ce type de locataires?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 142 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la baisse du nombre de naturalisations en ville de Fribourg en 2022

Jordan Samuel (PS). Cette question découle des annexes que nous avons reçues au rapport de gestion 2022. Les statistiques sur le nombre de naturalisations m'ont interpellées. En 2021, la Ville de Fribourg a enregistré 155 naturalisations et en 2022, ce nombre a chuté à 118. Le phénomène s'observe également à Bulle et dans d'autres communes du canton. Cette diminution importante est renforcée par le fait que le canton de Fribourg est l'un des trois cantons, avec Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures, qui naturalise le moins ses ressortissants d'origine étrangères.

D'où mes questions:

- Comment la Ville considère-t-elle la naturalisation en général?
- Quelles est l'interprétation de la Ville quant à la baisse du nombre de naturalisés en ville de Fribourg?
- Conscient que la marge de la Ville est extrêmement limitée dans ce domaine vis-à-vis du droit fédéral, la Ville compte-t-elle néanmoins entreprendre quelque chose?

Steiert Thierry, syndic. Je vais donner une ébauche de réponse. Nous répondrons intégralement à ces questions ultérieurement.

La baisse générale du nombre de naturalisations est due au durcissement très important du droit fédéral. Les candidats à la naturalisation sont désormais obligés de disposer d'un permis C, alors qu'auparavant les personnes titulaires d'un permis B pouvaient aussi être candidates à la naturalisation. Ce durcissement du droit fédéral a bien sûr conduit à une chute assez vertigineuse du nombre de candidats à la naturalisation. Les titulaires de permis C sont plus rares que les titulaires de permis B. Cela est certainement l'explication majeure de la baisse.

Je n'ai pas fait de comparaisons intervilles, mais je veux bien croire que le canton de Fribourg n'est pas le détenteur des records en termes de naturalisations, toutes proportions gardées. Par contre, je mettrai au défi que la Ville de Fribourg est certainement une des communes de Suisse les plus généreuses. C'est peut-être une impression subjective que j'ai à ce jour, mais depuis 2016 que j'exerce la fonction de syndic et que je suis en charge des naturalisations dans notre ville, je pense que le nombre de naturalisations était et reste encore très important. Notre pratique est assez généreuse et ouverte par rapport aux critères et en fonction de la maigre marge de manœuvre dont nous disposons encore dans ce cadre légal, qui est fédéral et cantonal. Nous vous fournirons une réponse plus étayée ultérieurement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 143 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux conséquences de la baisse de subventions fédérales pour le service public annoncées pour 2024 sur les prestations des transports publics

Perritaz Pierre-Alain (PS). Il y a quelques semaines, notre cheffe du Département fédéral des finances, Mme Karin Keller-Sutter, pour ne pas la nommer, nous a informés que pour le budget 2024 de la Confédération, elle allait baisser les subventions fédérales pour le service public de 7.8%, et par conséquent, pour les transports publics.

Quelles sont les conséquences immédiates d'une telle annonce? L'Alliance SwissPass a annoncé une augmentation du prix des abonnements généraux de 4.8% pour la deuxième classe et de 1.9% pour la première classe. Cherchez l'erreur! Pour notre ville et notre canton, c'est Frimobil qui gère les tarifs. Frimobil nous a informés d'une augmentation de 3.9% de ses tarifs au changement d'horaire, au mois de décembre de cette année. 3.9%, c'est juste la moitié de la baisse de la subvention fédérale. Il faudra donc trouver 3.9% d'économies ailleurs. Faudra-t-il faire baisser les coûts de fabrication des bus avec des commandes groupées, par exemple? Actuellement, cela se fait déjà et les coûts des matières premières ont fortement augmenté. Cela paraît donc impossible. Faudra-t-il faire baisser le coût des carburants ou de l'électricité? Depuis la guerre en Ukraine, cela paraît peu

probable. Faudra-t-il faire pression sur les salaires des employés et leurs conditions de travail? Le syndicaliste que je suis vous dira qu'il se battra pour garder ses acquis. Il ne reste plus qu'une seule solution. Ce sont les prestations des transports publics. Là, il y a deux possibilités: maintenir les prestations actuelles avec une forte augmentation de l'indemnité versée aux transports publics ou, la plus probable, la diminution des prestations. En ces temps de réchauffement climatique, même d'urgence climatique, une telle proposition de la conseillère fédérale en charge des finances va totalement à l'encontre du bon sens. L'Agglo et la Ville se battent depuis de nombreuses années pour améliorer les prestations des transports publics. Ils se battent pour qu'il y ait un transfert modal de la voiture vers la mobilité douce et les transports publics. Tout cela pour se faire torpiller par de vulgaires économies budgétaires, alors qu'en même temps le Conseil fédéral trouve plusieurs centaines de milliards pour le rachat de Credit Suisse par l'UBS.

D'où ma question: quelle est la possibilité qu'a le Conseil communal d'intervenir pour faire pression sur le Conseil fédéral? (Rires).

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 144 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la distribution des vignettes de stationnement

Grady Véronique (PLR). J'aimerais connaître le nombre de vignettes distribuées et de places extérieures disponibles par quartier pour 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

En outre, dans les chiffres transmis, vous mentionnez qu'il y a dans le quartier d'Alt 139 places disponibles, mais 147 vignettes distribuées. Par soustraction, on se rend compte que huit personnes n'ont pas de place accessible avec leur vignette. Dès lors, pouvez-vous me dire où elles parquent leur véhicule?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 145 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à l'état d'avancement de la Voie Verte

Grady Véronique (PLR). La TransAgglo avance, ce qui me réjouit, mais qu'en est-il de la Voie Verte? Sur la toile, je n'ai pu trouver qu'une troisième enquête publique datant du 1^{er} septembre 2020. Pourriez-vous faire un point de situation, en particulier sur la date d'exécution des travaux?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 146 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à l'introduction dans les comptes 2022 d'une rubrique budgétaire qui ne figurait pas au budget 2022 (rubrique 100.3638.01 Mesures d'urgence Ukraine)

Parpan Mario (CG-PCS). Je rebondis sur ma question posée hier soir lors de la discussion sur le rapport de gestion et du message sur les comptes 2022. Je tiens à répéter que j'apprécie beaucoup

les démarches entreprises par le Conseil communal pour l'aide aux réfugiés venant de l'Ukraine. Ma question est purement d'ordre juridique.

A la page 25 du message sur les comptes 2022, nous lisons que le Conseil communal a introduit une rubrique qui ne figurait pas dans le budget pour une somme de CHF 226'885.-.

Nach der gestrigen Antwort von Hr. Vize-Stadtammann habe ich, wie Hr. L. Dietrich es mir geraten hat, das Gesetz über den Finanzhaushalt der Gemeinden und das städtische Finanzreglement gelesen, ohne dabei allerdings auf eine schlüssige Antwort auf meine Frage zu stossen. Deshalb erlaube ich mir meine Frage von gestern mit einigen Präzisierungen zu wiederholen.

- Sur quels articles de la loi sur les finances et du règlement des finances se base le Conseil communal pour l'introduction d'une nouvelle rubrique budgétaire, comme celle qui vient d'être citée?
- Jusqu'à quel montant de telles dépenses hors budget sont-elles autorisées?
- Qui fonctionne comme instance de contrôle?
- Quand et comment celle-ci est impliquée?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 147 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative au versement de CHF 550'000.- à l'AFCAS pour des mesures de soutien durant la période de covid-19

Collaud Gérald (CG-PCS). Dans un article de La Liberté du 22 avril de cette année, le conseiller communal en charge de la mobilité a relevé: "pendant la période de covid, le Conseil communal a donné CHF 550'000.- à l'Association fribourgeoise du commerce et des services pour qu'elle prenne des mesures".

Mes questions sont les suivantes:

- La Ville peut-elle nous indiquer combien de projets elle a reçu?
- Lesquels ont déjà été soutenus?
- Peut-elle nous indiquer les montants qui ont été dépensés?
- Est-ce que les aspects environnementaux ont pu être spécifiés pour chacun de ces projets?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 148 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à la restitution des places attribuées aux deux-roues motorisés dans le secteur du carrefour de Tivoli

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). En séance du 29 juin 2022, j'avais posé la question n° 81 relative à l'attribution de places de stationnement pour deux-roues motorisés au centre-ville, plus particulièrement au quartier stratégique Gare-Poste.

En séance du 14 septembre, le Conseil communal y a répondu en indiquant, entre autres, que les places pour deux-roues motorisés supprimées sur le boulevard de Pérolles ont toutes été compensées par de nouveaux aménagements sur les rues perpendiculaires de Pérolles.

Le Conseil communal avait spécifiquement cité l'existence du grand parking pour deux-roues situé à proximité du carrefour de Tivoli, qui offrait 70 places pour motos, scooters et scooters électriques. Ces places sont idéalement situées, à proximité immédiate de l'entrée Est de la Gare routière.

Cependant, quelques jours après la réponse précitée du Conseil communal, ladite place du Tivoli a été très largement réquisitionnée pour l'entreposage des machines de chantiers, nécessaires à la réalisation des travaux du carrefour de Tivoli.

Nous sommes maintenant fin mai 2023, la saison estivale arrivant, les conducteurs et conductrices de motos, de scooters et de scooters électriques vont logiquement vouloir se déplacer dans ce secteur.

Il reste environ 25 places des 70 précédemment mises à disposition pour les motos, scooters et scooters électriques. Certaines de ces places sont aussi occupées par des vélos, ce qui contribue à diminuer sensiblement l'offre destinée aux deux-roues motorisés.

Ma question: est-ce que les places attribuées en mai 2022 au parking près du carrefour de Tivoli seront remises à disposition des motos, scooters et scooters électriques et si oui, quand?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 149 de M. Benoît Dietrich (PS) relative aux possibilités du Conseil communal d'améliorer la situation des P+R

Dietrich Benoît (PS). Lors de la séance du Conseil d'agglomération du 25 mai dernier, il a été mentionné que l'Agglo allait créer 70 places de Park&Ride aux abords de la ville, à Granges-Paccot (50) et Villars-sur-Glâne (18). Cela paraît insuffisant pour nos ambitions de mobilité douce en ville. Étant donné que les P&R doivent être construits en dehors des villes, voire même pour certains en dehors de l'agglomération, pour être efficaces et que certaines communes limitrophes ne mettent pas la priorité sur le développement de ces projets, je me permets cette question un peu désespérée. Que peut faire le Conseil communal, en plus de son activité au Conseil d'agglomération, pour améliorer cette situation?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 150 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) relative aux abonnements aux Bains de la Motta pour les familles dont les parents sont séparés

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Il est possible d'acheter un abonnement Famille pour la piscine de la Motta. C'est une offre très appréciée par les habitant-e-s de la ville de Fribourg. Cependant, une catégorie de famille se retrouve exclue de cette offre, ce sont les familles dont les parents se sont séparés. Pour obtenir cet abonnement, il est en effet demandé que tous les membres de la famille vivent sous le même toit. Pour donner un exemple, une maman partageant la garde des enfants avec son ex-conjoint, et dont les enfants sont officiellement domiciliés chez cet ex-conjoint, ne peut pas obtenir cet abonnement pour elle et ses enfants.

Au risque de rompre mon image de personnage vieux-jeu, la Ville pourrait-elle réfléchir à une solution qui permette de mettre fin à cette discrimination et de s'adapter à des structures familiales moins traditionnelles?

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Les Bains de la Motta étant une société anonyme, il faudrait rédiger votre question à la Société des Bains de la Motta. Vous n'êtes pas le premier à l'avoir posée, et je peux vous dire que le Conseil d'administration, lors d'une saison précédente, avait mis ce point à l'ordre du jour. Il a mis en place une définition, après une assez longue discussion. Si vous leur écrivez, ils vous répondront.

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). J'écrirai ma question à la Société des Bains de la Motta.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 151 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au traitement du postulat n°5 (2021-2026) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler des briques à boissons

Wicht Pascal (UDC). Le 28 juin 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal mon postulat n° 5 demandant d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons.

Un an, jour pour jour après, le 28 juin 2022, le Conseil communal a répondu qu'il envisageait un projet pilote sous la forme d'une mise en place progressive de la collecte des briques à boissons, échelonnée sur un délai de deux ans.

Or, presque un an après la réponse du Conseil communal, il n'existe toujours aucune possibilité de récolte et de recyclage de ces briques pour les habitant-e-s de la ville de Fribourg.

Ma question est donc la suivante: je souhaite donc savoir où nous en sommes dans la mise en place de cet essai pilote. Quand celui-ci pourra débuter? Pourquoi rien n'a bougé, semble-t-il, depuis bientôt un an?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 152 de M. François Miche (PS) relative à la lutte contre l'antisémitisme sur le territoire communal

Miche François (PS). Depuis quelques années, je suis horrifié par le nombre de tags hostiles contre les femmes, la communauté musulmane, la communauté LGBT, la police.

Depuis que je suis revenu au Conseil général, j'ai le regret de constater que le nombre d'inscriptions à caractère antisémite augmente à une vitesse exponentielle. Il y a dix ans, il y en avait un ou deux par année. Depuis le début de cette année, il y en a un par semaine. Les gens appellent quelques fois la Commune pour demander le nettoyage, ils attendent et nettoient eux-mêmes en appelant une entreprise. Une fois nettoyé, ça recommence!

Je souhaite que notre capitale soit exemplaire et présente un plan visant à effacer très rapidement et poursuivre chacune de ces inscriptions. Je souhaite aussi que la Commune fasse appel à des institutions comme la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) ou la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), qui ont pour but de lutter contre les actions antisémites.

En effet, je constate que depuis très longtemps, de nombreux engagements ont été pris, mais je trouve que notre Conseil communal va à son rythme de croisière. Dans ce domaine, malheureusement, il n'est pas assez rapide, il va à une rapidité lente.

Cher Conseil communal, que j'apprécie énormément, quand daigneras-tu présenter un plan d'urgence contre le racisme, le sexisme et l'antisémitisme? D'avance, merci.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 153 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au devenir de la fonction de manager culturel et social sur le site de blueFACTORY

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le poste de manager culturel et social du quartier technologique de blueFACTORY est en passe de disparaître. blueFACTORY se dénomme "laboratoire pétillant où s'invite la co-création pluridisciplinaire et se dessinent de nouveaux futurs. Dans cet écosystème, la culture devient le parfait vecteur entre le patrimoine, l'innovation et la collectivité au sens large".

Martin Schick, qui a œuvré et développé de nombreux projets et de multiples partenariats, va s'en aller.

- Qu'advient-il de ce poste? Comment sera-t-il repourvu? Est-il juste qu'il va disparaître?
- Si oui, qu'imagine la Ville, qui vient d'augmenter son capital dans la société anonyme BFF, pour réagir à ce vide qui contredirait les engagements de la direction de BFF SA?
- Comment entend-elle agir pour préserver et pérenniser cette fonction essentielle et continuer de faire de BFF SA un réel quartier innovant, également sur le plan culturel et social?

Dietrich Laurent, directeur de la Culture et des Finances. Je ferais attention avec certaines allégations. Quand on dit "va disparaître", cela peut causer le trouble, surtout si ce n'est pas avéré.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 154 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au développement de l'e-administration, ainsi qu'à la garantie d'accès et à l'inclusion numérique des habitant-e-s de la commune

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de gestion présentant notamment la poursuite de la numérisation des prestations du Service informatique.

Cependant, même si les guichets réels sont préservés, aucune stratégie d'inclusion numérique des publics précaires n'est mentionnée, telle que demandée dans le postulat n° 115 de 2019, auquel le Conseil communal a répondu en 2021.

En effet, le rapport n'indique pas comment lutter contre la précarité numérique, ni comment garantir l'accès aux droits, phénomènes largement mis en lumière dans les sciences sociales.

Comment la Ville entend-elle favoriser l'inclusion numérique, à laquelle elle s'est engagée dans la réponse de 2021, de tous et toutes et éviter le non-recours?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autre intervention

Rugo Claudio (PA). Je réponds à M. J.-M. Pellaux étant donné que j'habite en Basse-Ville. Les abonnements familiaux sont payés par les Sœurs de la Providence, en tout cas dans le passé. Vous conviendrez que c'est le lien qui sera fait entre la famille et le prestataire.

Mes préopinants ont oublié de citer leurs liens d'intérêt. M. S. Jordan travaille pour le Canton au niveau des étrangers et M. P.-A. Perritaz pour les Transports publics fribourgeois.

Mme V. Grady, un article dans le règlement interdit à la Ville de dépasser le nombre de vignettes. Si je ne me trompe pas, il s'agit de l'article 22 et il est toujours en vigueur.

Je vous signale qu'au Parlement valaisan, un musicien a pu jouer du violon. La musique n'est donc pas totalement interdite. Dans cette salle, on a chanté le Ranz des vaches il n'y a pas si longtemps.

Pinochet, qui lançait ses compatriotes du haut d'un avion, est-ce qu'on l'aurait traité de "reine de la ruche"? Est-ce que l'on aurait traité Mobutu de "reine de la ruche"? Ce texte a été écrit samedi soir, alors que je n'étais pas au courant de la démission de Mme A. Burgener Woeffray. Dans ce contexte,

"reine de la ruche" ne signifie pas "dictateur". C'est pour faire de la poésie. A niveau musical, je vous conseille El abejorro et le Vol du bourdon.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous remercie de votre patience et vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 22.45 heures.

Fribourg, le 19 juin 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



fi Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.